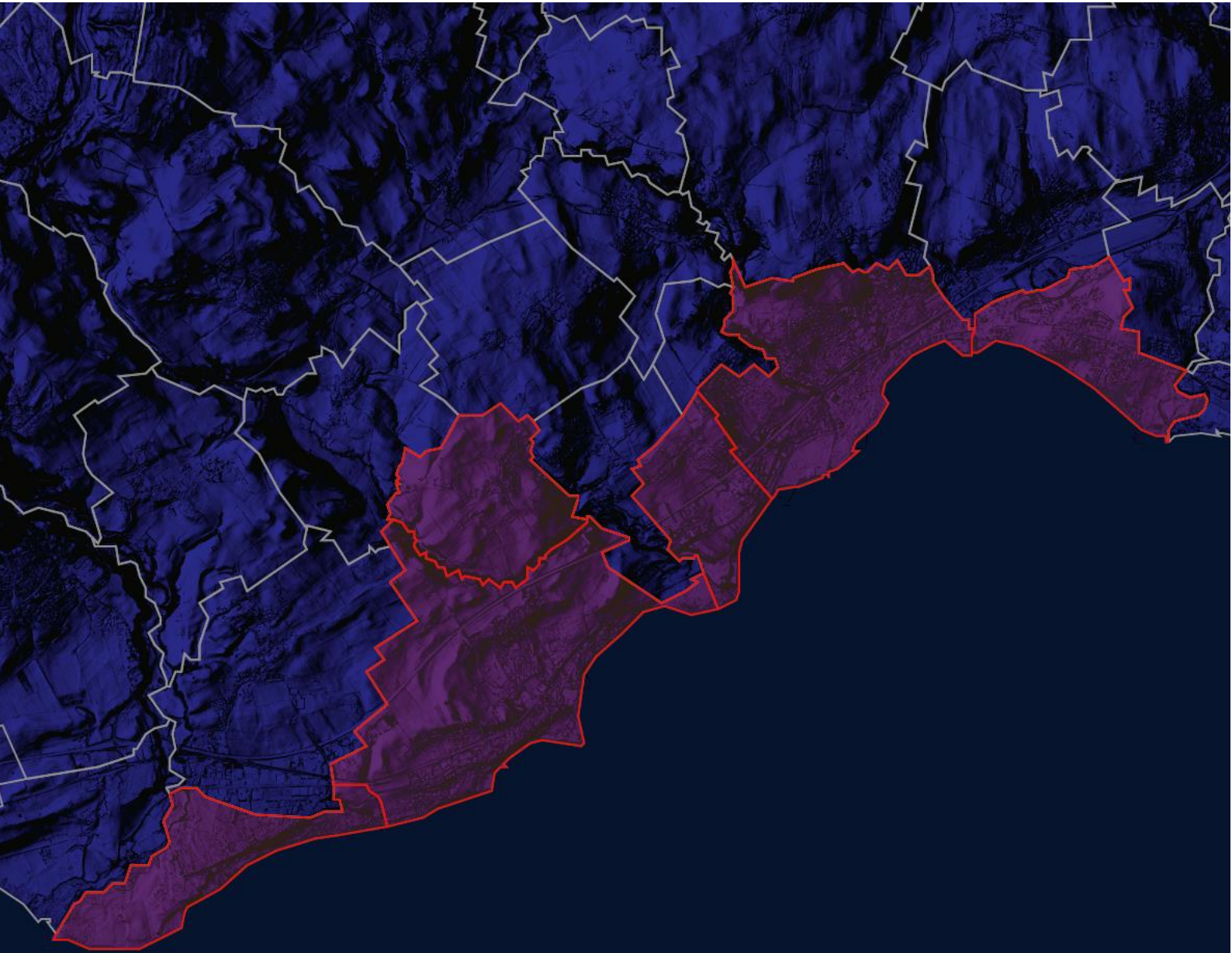




RAPPORT
DE GESTION
2025



PRÉAVIS N° 01/03.2026

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),
4. Le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'exercice 2025.

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
PRÉAMBULE	6
1 AUTORITÉS.....	7
1.1 COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	11
1.3 COMMISSION DE POLICE	12
2 ACTIVITÉS.....	13
2.1 222 ANS DE LA POLICE DE MORGES.....	13
2.2 PASSATION DE COMMANDEMENT	14
2.3 ÉVÉNEMENTS POLICE.....	15
2.4 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE).....	28
2.5 POLICE COMMUNAUTAIRE ET PARTENARIAT (PCP).....	29
2.6 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	39
2.7 PRESTATIONS CONTRACTUELLES.....	41
2.8 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR)	44
2.9 SERVICE ADMINISTRATIF.....	45
2.10 POLICE DU COMMERCE	45
2.11 SERVICE DES INHUMATIONS MORGIEN.....	46
2.12 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)	46
2.13 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	47
2.14 FORMATION	51
2.15 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE.....	54
3 ORGANISATION.....	56
3.1 ORGANIGRAMME	56
3.2 COMMUNES MEMBRES	57
3.3 COMITÉ DE DIRECTION.....	58
3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2025.....	59
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES	60
4 CONCLUSION.....	61

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAE	Unité accueil et appui à l'engagement
APG/SGA	Société Générale d'Affichage
ASP	Assistant de sécurité publique
BLS/AED	Premières mesures de réanimation
CAS	Certificat of Advanced Studies
CEP	Conduite des engagements police
CIFPOL	Centre interrégional de formation de police
CODIR	Comité de direction
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
ESIL	Unité d'exploitation, systèmes d'information et logistique
ETP	Équivalent temps plein
FOBA	Formation de base
FOCO	Formation continue
GMO	Groupement latin de maintien de l'ordre
HUG	Hôpitaux Universitaires de Genève
IA	Intelligence artificielle
ISP	Institut Suisse de Police
ITCQB	Immediate Threat Close Quarter Battle
JEP	Journal d'événements de Police
KEP	Konzept der Einheitlichen Polizeiuniform
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LAVI	Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
OP	Opération
OPV	Organisation policière vaudoise
OTR	Ordonnance sur les chauffeurs
P	Primaire
PCP	Police communautaire et de prévention
PCV	Police cantonale vaudoise
PeF	Policier en formation
POLCOM	Polices communales vaudoises
PPI	Police de proximité et d'intervention
PRM	Police Région Morges
PST	Premiers secours tactiques
RC	Responsabilité civile
RD	Règlement sur les déchets
RESOP	Réserve opérationnelle
RP	Règlement de police
S	Secondaire
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SGOV	Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SINAP	Système d'Information et d'Archivage Police
SOMO	Service d'ordre et maintien de l'ordre

SOPV	Société des Officiers des polices communales vaudoises
SP	Sécurité publique
ST	Unité Surveillance du trafic
STA	Swiss Training Academy SA
TCS	Touring club suisse
TSHM	Travailleurs sociaux hors murs
UNIGE	Université de Genève

PRÉAMBULE

Formellement adressé par le Comité de direction aux représentants du Conseil intercommunal, le rapport de gestion présente les activités de tous les services de Police Région Morges de l'année écoulée.

Une fois accepté par l'organe législatif, il devient aussi une vitrine dans laquelle PRM présente les nombreux résultats du travail accompli par les collaboratrices et collaborateurs de PRM.

C'est pourquoi il est toujours coloré, illustré et imagé. Les sourires que l'on peut y apercevoir représentent le plaisir et la fierté de vouer leur quotidien à la population des communes membres de l'Association Police Région Morges.

Après le message du Comité de direction, une première partie institutionnelle présente les activités politiques de l'Association intercommunale et de la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction.

Les activités opérationnelles et administratives sont présentées dans une seconde partie, avec un certain nombre de chiffres et de graphiques qui permettent de mettre en relation les résultats 2025 avec ceux des années précédentes. L'organisation du Corps de police est présentée à la fin.

Le détail des tâches de chaque entité figure dans une annexe au rapport de gestion.



1 AUTORITÉS

1.1 COMITÉ DE DIRECTION

1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

L'année 2025 a été marquée par des changements organisationnels importants au sein de notre association. Au niveau de la structure, la nomination du Major David Stauffer au poste de Commandant en est l'élément le plus essentiel. L'acceptation de la modification des statuts par le Conseil intercommunal ainsi que les conseils législatifs des communes membres permettra la mise en place de processus mieux adaptés aux exigences actuelles.

L'effectif, avec ses 96 collaborateurs (91.4 OETP), est presque identique à celui de l'année passée. À noter que le taux d'absentéisme a été en diminution en 2025. Les mesures mises en place en termes de prévention et de bien-être des collaborateurs produisent des effets positifs à moyen et long terme.

Le recrutement et la formation ont également une importance cruciale afin de maintenir l'effectif et les prestations.

En ce qui concerne les événements, le début de l'année a été marqué par un acte de vandalisme survenu dans la nuit du 22 février, au cours duquel des vitres de plus de trente véhicules ont été brisées au Parc des Sports à Morges. Dans un registre plus réjouissant, le 14 juin, la Police de Morges a célébré ses 222 ans en grande pompe. Enfin, le mois de novembre a rappelé une réalité plus difficile, avec une agression perpétrée à l'encontre d'un habitant du quartier de la Gare ainsi que des débordements lors de la fête d'Halloween.

La prévention, menée en collaboration avec nos partenaires sociaux, demeure une priorité notamment dans le cadre scolaire. Les actions engagées permettent sans aucun doute de réduire la probabilité de crimes, délits et autres incivilités.

Nous pouvons donc conclure que notre police a parfaitement rempli sa mission en 2025. Ainsi, le Comité de direction tient à exprimer ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Les remerciements s'adressent également aux membres du Conseil intercommunal, avec qui les échanges sont toujours orientés vers une police de proximité au service de la population.

1.1.2 PLAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026 : ÉVALUATION DE L'ANNÉE 2025

Au terme de chaque année, un bilan des activités est dressé à la lumière du plan de législature, sur la base d'une évaluation des sous-objectifs associés à chacun des 7 objectifs du plan. Ce bilan permet aussi d'effectuer une synthèse des évaluations de la législature pour chacun des objectifs.

ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

En 2025, le partenariat mis en place avec la Société Swiss Training Academy SA a permis à l'ensemble du personnel policier de disposer d'infrastructures modernes de tir. Des actions spécifiques en matière de santé au travail ont été menées. De plus, l'intégralité du programme de formation continue a été réalisée. Enfin, la qualité du matériel et des infrastructures a été maintenue à son meilleur niveau.

En matière d'attractivité, plusieurs projets sont en cours, notamment concernant la sélection et l'accompagnement des cadres, la gestion des absences, le développement des comportements éthiques et déontologiques ainsi que la prise en compte des considérations liées à l'âge des policiers.

GARANTIR LES CONDITIONS CADRES

En 2025, comme les années précédentes, le niveau des effectifs a été maintenu alors que le recrutement des policiers demeure un enjeu pour les corps de police communaux. Le recrutement a été réussi, tant pour le personnel civil que pour les policiers, avec l'avantage conservé de former les aspirants dans deux écoles : l'Académie de police de Savatan et le Centre interrégional de formation de Police de Granges-Paccots (CIFPOL). Sur le plan financier, l'intégration de nouveaux processus a amélioré la gestion du budget et en matière des comptes, la maîtrise des coûts, même comme considérée comme objectif permanent, n'aura pas pu être maintenue en 2025. À l'avenir, le maintien des prestations à un coût qui demeure proche des CHF 240.00 par habitant constitue un enjeu. Le ratio par habitant, d'un peu moins de 700 habitants pour un policier, est bien moins élevé que la moyenne Suisse de 400 habitants pour un policier, et restera en effet un point d'attention.



CONSOLIDER LA GOUVERNANCE

En matière de gouvernance, 2025 a connu l'aboutissement du processus de révision des statuts de l'association, version validée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 25 mai 2025. Cette révision a représenté un projet conséquent de cette législature. À la suite de l'entrée en vigueur des statuts, des projets de règlements de police seront proposés aux communes.

SUIVRE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

L'année 2025 a vu, comme l'année précédente, l'amélioration des services en ligne « E-guichet » et l'agent virtuel Néo, fonctionnant sur la base de l'intelligence artificielle. En décembre, un nouvel outil interne appelé « Trinity » a été lancé pour une phase de développement. Cet assistant numérique génère automatiquement des rapports, traduit des textes et met à disposition un « chat GPT » sécurisé et confidentiel.

Le parc de véhicules a été complété par des scooters électriques ainsi qu'un véhicule banalisé, de marque asiatique, également à énergie électrique. Les réflexions vont se poursuivre sur l'empreinte écologique de PRM, à l'heure où de nouveaux essais vont débiter en vue de remplacer le modèle actuel du véhicule d'intervention.

AGIR EN PROXIMITÉ DE LA POPULATION

Cet objectif central a chaque année été atteint de manière complète. Il s'est décliné en diverses actions coordonnées afin d'intégrer les communes dans la gestion de l'ordre public : effectuer des opérations communes, coordonner des actions de prévention afin de lutter contre les incivilités, etc.

La proximité implique de poursuivre et améliorer la formation du personnel sur les nouvelles tendances sociétales, notamment par le cours intitulé « Police et société », ou encore par l'amélioration du dispositif de suivi des victimes d'infractions.

PROMOUVOIR PRM

En matière de manifestations, 2025 aura connu l'événement le plus important en termes de dimension organisé par PRM, au cœur de la population avec des animations et concerts exceptionnels. À plus petite échelle, mais dans une importance de proximité, des rencontres ont été menées avec les citoyens par le biais de cafés-police toujours bien fréquentés.

Un projet de communication par les réseaux sociaux est en cours afin, d'identifier la manière la plus pertinente et utile à la police d'y être présente.

DÉVELOPPER DES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES

PRM s'est, depuis longtemps, montrée ouverte vers l'extérieur et curieuse à l'égard des activités des partenaires. Chaque manifestation a été l'occasion de rencontrer, partager et coopérer avec d'autres services, quels qu'ils soient.

À l'avenir, le développement des partenariats avec ceux qui agissent, dans leurs domaines de compétence, auprès de la population permettra, encore plus, d'entretenir et faire vivre le lien de proximité avec elle. Se connaître soi-même et connaître l'autre de manière à se demander ce que l'on peut faire ensemble.

1. ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

- Offrir un cadre de travail novateur, stimulant et répondant aux attentes du personnel
- Offrir une formation continue de qualité et des possibilités de développement ciblées au personnel et aux cadres
- Assurer la relève des cadres et l'éclosion des talents

2. GARANTIR LES CONDITIONS CADRES

- Maîtriser les coûts en conservant le cadre de CHF 240.00/habitant
- Absorber les augmentations systémiques sans péjorer les prestations
- Maintenir le ratio au minimum de 1 policier pour 700 habitants

3. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE

- Réaliser la révision des statuts
- Réaliser la révision des règlements de police
- Assurer un lien solide par des échanges réguliers avec le Conseil intercommunal, les Municipalités et les Conseils communaux/généraux

4. SUIVRE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

- Développer les solutions de service à distance
- Garantir l'introduction du système opérationnel ODYSSEE
- Privilégier les solutions durables

5. AGIR EN PROXIMITÉ DE LA POPULATION

- Assurer la prise en compte des nouvelles tendances dans les activités opérationnelles
- Devenir une plateforme d'échange et d'action coordonnée avec et entre les communes membres
- Agir de manière proactive dans le domaine des incivilités

6. PROMOUVOIR PRM

- Communiquer les prestations effectives aux exécutifs, législatifs et à la population
- Créer des actions de rencontre avec les citoyens
- Participer activement aux différents groupes de travail communaux et cantonaux

7. DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES

- Travailler avec les partenaires institutionnels, Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), Conseil cantonal de sécurité (CCS), Police cantonale vaudoise (PCV), à l'élaboration de solutions communes pour relever les défis futurs
- Développer le partenariat stratégique avec la PCV sans concession sur l'action de proximité
- Harmoniser les pratiques et processus, afin de rendre le système «POLICE» plus compréhensible pour la population et le personnel

1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

1.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Le Conseil intercommunal, composé des 33 délégués des communes membres (point 3.4 du présent document), s'est réuni à 3 reprises.

- Séance du 25 mars à Lussy-sur-Morges :
 - le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) a été présenté par la responsable de mandats à la Cour des comptes du canton de Vaud
 - ont été déposés les préavis concernant
 - le rapport de gestion 2024 ;
 - les comptes de l'exercice 2024 ;
 - la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges
- Séance du 27 mai à Tolochenaz :
 - le dispositif de suivi des victimes d'infractions a été présenté par la collaboratrice responsable PRM
 - ont été approuvés les préavis relatifs à la gestion et les comptes de l'exercice 2024 ainsi qu'à la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges ;
 - Monsieur Jean-Claude RoCHAT (Tolochenaz) a été réélu en qualité de président et Monsieur Jérôme Courtais (Saint-Prex) en qualité de vice-président.
- Séance du 30 septembre à Tolochenaz :
 - a été déposé et approuvé le préavis concernant le budget de l'exercice 2026.
- Séance du 25 novembre :
 - En l'absence de dépôt ou de rapport de préavis, la séance a été annulée.

1.2.2 POSTULAT(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aucun postulat en suspens.

1.2.3 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

VŒU N° 1 - 2016

La commission a demandé au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Situation au 31 décembre 2025

Le processus de validation des statuts PRM par le Conseil intercommunal et par les organes législatifs des communes membres s'est achevé à la fin de l'année. L'approbation par le Conseil d'État interviendra au cours du premier semestre 2026. Une fois cette dernière étape finalisée, le Comité de direction pourra

se consacrer pleinement à l'élaboration des règlements de police.

VCEU N° 1 - 2022

Préavis N° 07/09.2022 – Demande d'un crédit de CHF 324'000.00 pour l'acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature (2021-2026).

La Commission de gestion et des finances n'est pas opposée à un crédit-cadre qui permet une certaine souplesse dans les achats de véhicules selon les opportunités et besoins. Cependant, elle a souhaité être mise au courant des futurs achats en amont.

Réponse du Comité de direction

L'achat des différents véhicules pour toute la durée de la présente législature a été globalement approuvé par le biais du préavis cadre précité. Dès lors, le choix des véhicules ainsi que leur adjudication relèvent de la compétence du Comité de direction. En conséquence, le Conseil intercommunal sera informé de la décision du Comité de direction pour chaque acquisition.

Situation au 31 décembre 2025

Conformément à la planification du préavis cadre, en 2025 PRM a procédé au remplacement de son véhicule banalisé.

1.3 COMMISSION DE POLICE

La Commission de police a rendu 10'385 ordonnances pénales (9'053 en 2024), dont 8'496 consécutives à des amendes d'ordre impayées. Précisons que 1'506 concernent des dénonciations au Code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé et 383 relèvent d'infractions aux règlements communaux (règlement sur les déchets RD et règlement de police RP).

ORDONNANCES AMENDES IMPAYÉES



ORDONNANCES DÉNONCIATIONS DOMAINE PRIVÉ



INFRACTIONS AU RP ET RD



Cette année, le nombre d'ordonnances pénales suite à des amendes d'ordre a été en forte augmentation, alors que pour les autres cas, une certaine stabilité est observée, représentant une hausse totale de plus de 12 % par rapport à l'année précédente.

La Commission de police a procédé à l'audition de 58 personnes s'opposant formellement à leur ordonnance. Seul 1 cas a fait l'objet d'un appel après le rendu de la sentence.

Pour rappel, l'opposition à une amende d'ordre se fait, soit par le biais d'un formulaire disponible sur le portail dédié aux amendes d'ordre, soit par courrier postal. De plus, le contrevenant a toujours la possibilité de refuser l'amende d'ordre, provoquant ainsi l'ouverture de la procédure pénale ordinaire après un délai de réflexion de 30 jours. Par conséquent, une ordonnance pénale, à laquelle il pourra faire opposition par écrit, lui est notifiée. À la suite de cela, il est convoqué à une audience devant la Commission de police, à l'issue de laquelle un nouveau jugement est rendu. En cas de condamnation ou de confirmation de la condamnation, il reste la possibilité de faire appel pour que le dossier soit transmis au Tribunal de police.

2 ACTIVITÉS

2.1 222 ANS DE LA POLICE DE MORGES

La fête fut belle ! Ce samedi 14 juin 2025 laissera une empreinte mémorable.

Tous les ingrédients étaient réunis pour assurer le succès de cette journée : une météo radieuse, des partenaires engagés, des visiteurs curieux et participatifs ainsi que des collaboratrices et collaborateurs, toutes et tous très motivés pour partager des moments conviviaux et présenter leurs activités.

L'ouverture de cet événement a débuté par une partie officielle. La prise de l'étendard devant les Autorités s'est déroulée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avant que le cortège, composé du Corps de police, des Autorités et des visiteurs, ne se déplace jusqu'à la zone de fête sise sur la place du Temple. Cette séquence protocolaire s'est poursuivie par les prises de parole de Monsieur le Commandant, Clément Leu, et de différentes personnalités : Monsieur le 2^e Vice-Président du Grand Conseil, Patrick Simonin, Madame la Conseillère d'État, Nuria Gorrite, Madame la Syndique de Morges, Mélanie Wyss, et Monsieur le Président du Comité de direction, Laurent Pellegrino.





Les métiers de la police ont été mis à l'honneur à travers la présentation de ses missions, de ses activités et de ses partenaires. De nombreuses animations interactives, concours et ateliers ludiques et éducatifs ont permis aux petits comme aux grands de mieux comprendre l'univers policier.

Des stands de nourriture et de boissons ont offert des pauses gourmandes, propices au partage et à la

convivialité en famille ou entre amis. Château gonflable, ballons et place de jeux ont également rythmé la journée, offrant de beaux moments de détente.

Enfin, les concerts live de WinterSun feat Shanya, Redeye, CXVII de la Police de Lausanne, DJ Igor Blaska et ALIOSE ont fait vibrer le public au rythme de leurs performances musicales.



2.2 PASSATION DE COMMANDEMENT



Après six années à la tête de la Police Région Morges, le Commandant Clément Leu, a décidé de se tourner vers de nouveaux défis professionnels et a présenté sa démission pour le 30 septembre.

À l'issue du processus de recrutement, le Comité de direction a promu le Capitaine David Stauffer, Chef État-major et Commandant remplaçant, à la fonction de Commandant, avec le grade de major. Convaincu du travail accompli par Monsieur Stauffer, ainsi que de l'importance d'assurer une continuité au sein du Corps de police et d'en poursuivre le développement, le Comité de direction a décidé de lui confier le commandement de la Police Région Morges à compter du 1^{er} octobre.

La cérémonie de transmission du drapeau s'est déroulée après la séance du Conseil intercommunal du 30 septembre, à la Salle polyvalente de Tolochenaz. La centaine de participants, parmi lesquels figuraient des membres du Conseil intercommunal, des Autorités locales, des partenaires et des collaborateurs, a pu assister à ce moment solennel, empreint d'émotion pour les Commandants sortant et entrant.

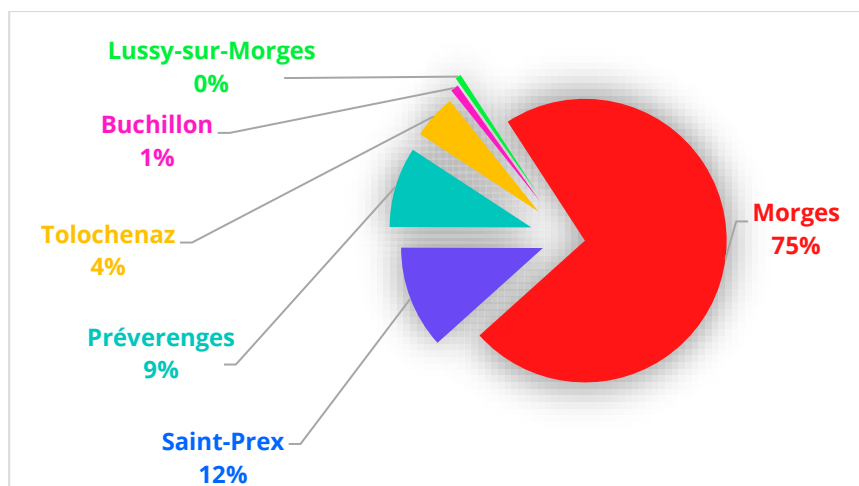


2.3 ÉVÉNEMENTS POLICE

2.3.1 SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET HORS SECTEUR

En 2025, le nombre d'événements répertoriés sur le secteur PRM s'élève à 5'960 (6'101 en 2024). À celui-ci s'ajoutent 99 événements survenus hors secteur, pour lesquels PRM a été sollicitée en qualité de primo-intervenante ou en renfort.

Les événements sont répartis de la manière suivante :

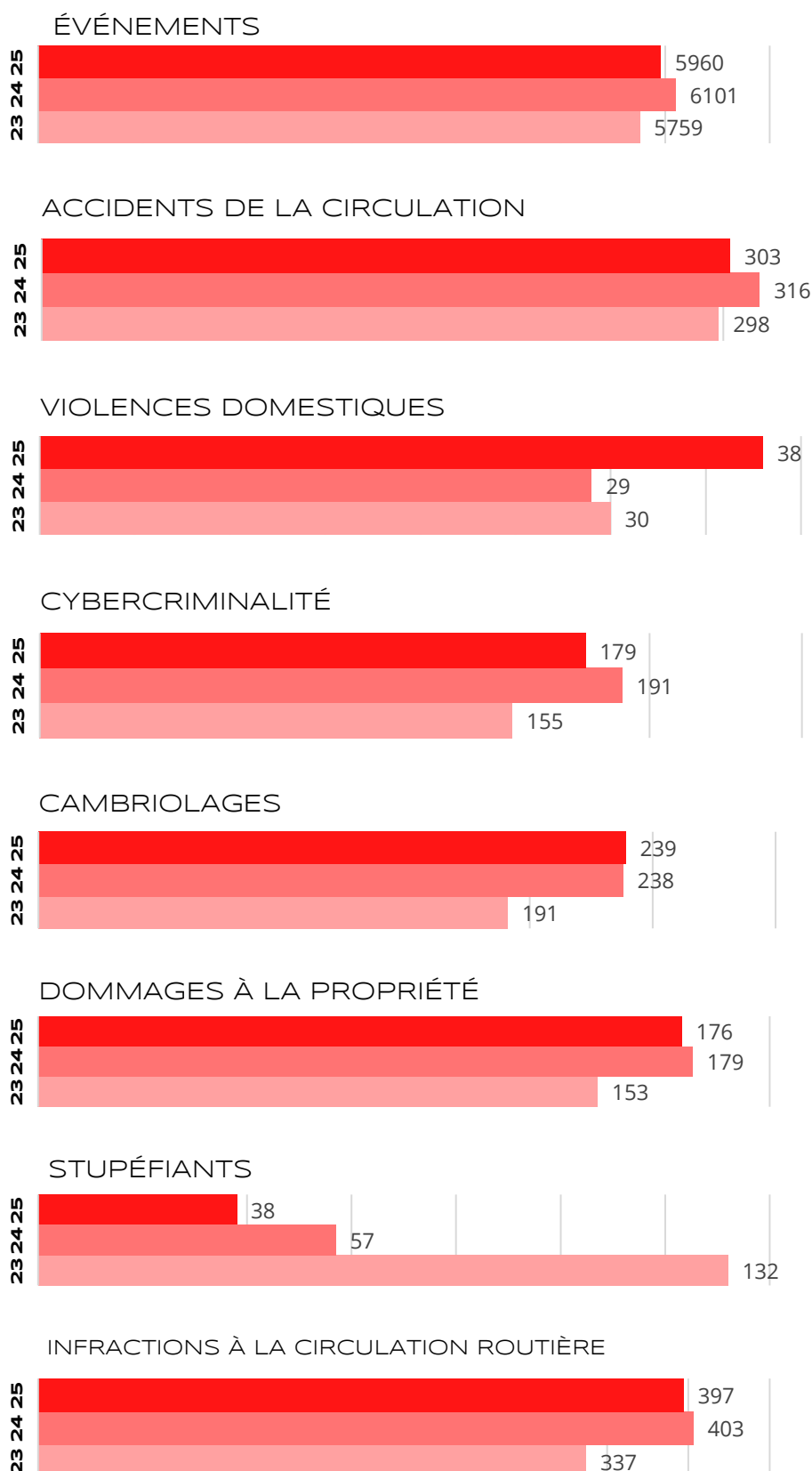


En plus des événements ci-dessus, les agents ont accompli 12'850 heures de missions ordonnées (12'311 heures en 2024). Ont été effectuées 2'223 heures de patrouilles pédestres et 1'715 heures pour des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes membres. L'augmentation des patrouilles pédestres s'explique, en partie, par un renforcement de la présence sur la place de la Gare et dans le centre-ville de Morges, mais également par le fait que les agents effectuent plus régulièrement leurs contrôles à pied lors des surveillances dans les quartiers des communes du secteur.

À titre d'exemple, des demandes de contrôles de circulation dans des zones riveraines ou de déploiement de personnel policier dans certains quartiers, à des heures spécifiques, ont été formulées.

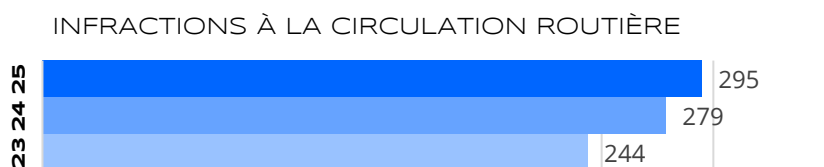
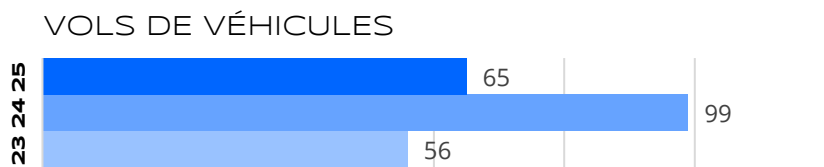
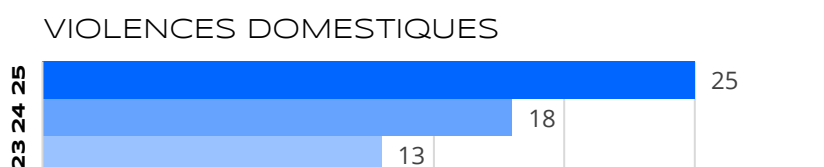
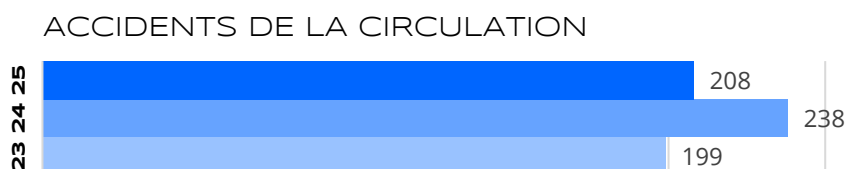
TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	5759	6101	5960
Accidents de la circulation	298	316	303
Avec dommages matériels	185	198	187
Avec blessé(s)	44	46	45
Avec fuite	69	72	71
Violences domestiques	30	29	38
Avec expulsion de l'auteur	23,3%	21,0%	5,3%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	494	410	393
Événements liés au Code Pénal	913	1429	1376
Dont vols/escroqueries	331	349	413
Dont cybercriminalité	155	191	159
Dont vols de véhicules	77	117	82
Dont vols dans/sur des véhicules	73	133	122
Dont cambriolages	191	238	239
Dont dommages à la propriété	153	179	176
Stupéfiants	132	57	38
Infractions à la circulation routière	337	403	397
Dont sur sollicitation	51	37	58
Dont ivresse au volant	66	68	54
Dont conduite sous stupéfiants	10	0	1
Individus perturbés	315	284	255
Litiges	275	254	262
Contrôles d'identités	420	269	313
Animaux	237	227	174
Événements PRM hors secteur	123	84	99
Prises de plaintes hors secteurs	383	417	451



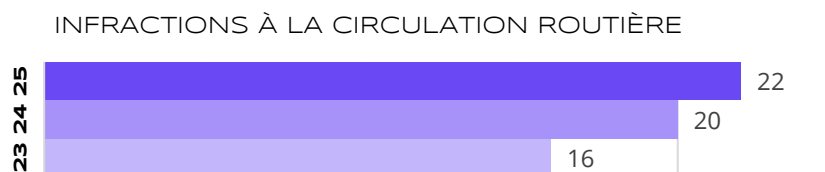
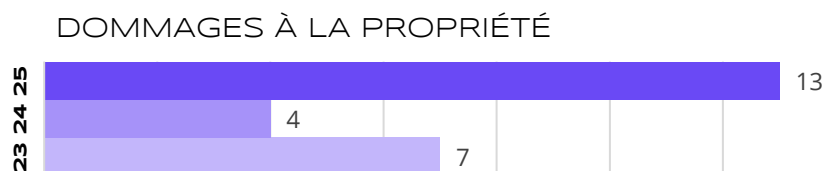
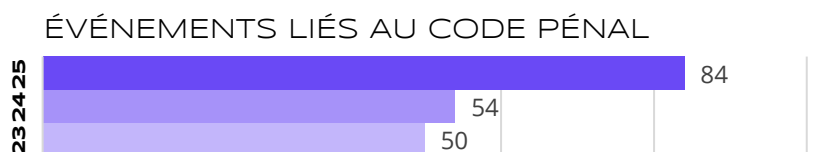
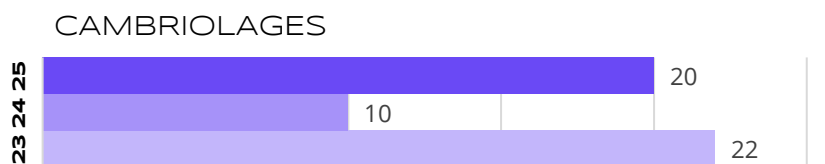
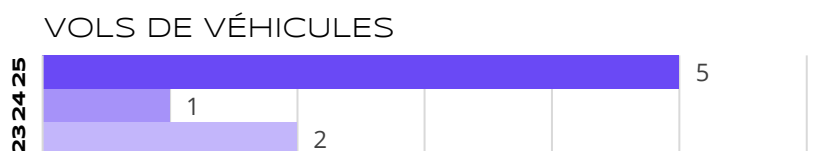
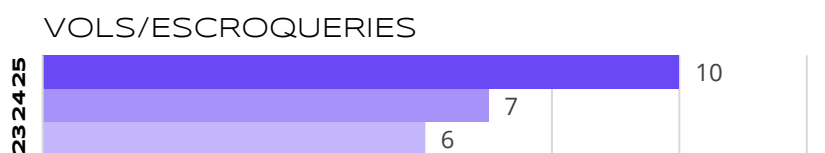
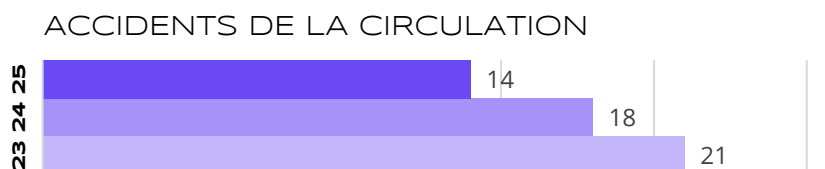
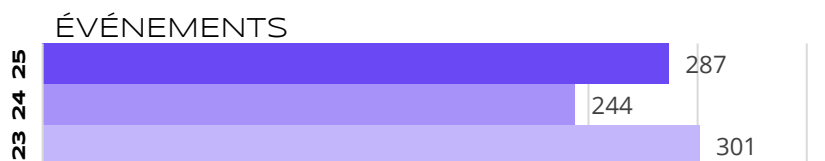
2.3.2 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	4154	4530	4325
Accidents de la circulation	199	238	208
Avec dommages matériels	130	156	135
Avec blessé(s)	25	28	24
Avec fuite	44	54	49
Violences domestiques	13	18	25
Avec expulsion de l'auteur	46.0 %	11,1 %	8.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	316	286	278
Événements liés au Code Pénal	653	1044	1038
Dont vols/escroqueries	281	290	347
Dont cybercriminalité	92	115	106
Dont vols de véhicules	56	99	65
Dont vols dans/sur des véhicules	54	114	104
Dont cambriolages	111	162	154
Dont dommages à la propriété	98	133	113
Stupéfiants	116	41	27
Infractions à la circulation routière	244	279	295
Dont sur sollicitation	30	20	8
Dont ivresse au volant	58	48	42
Dont conduite sous stupéfiants	6	0	1
Individus perturbés	236	222	197
Litiges	199	183	169
Contrôles d'identités	366	239	253
Animaux	134	111	98



2.3.3 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	301	244	287
Accidents de la circulation	21	18	14
Avec dommages matériels	13	4	6
Avec blessé(s)	3	7	6
Avec fuite	5	7	2
Violences domestiques	6	2	0
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	22	22	1
Événements liés au Code Pénal	50	54	84
Dont vols/escroqueries	6	7	10
Dont cybercriminalité	14	19	11
Dont vols de véhicules	2	1	5
Dont vols dans/sur des véhicules	4	4	6
Dont cambriolages	22	10	20
Dont dommages à la propriété	7	4	13
Stupéfiants	6	3	3
Infractions à la circulation routière	16	20	22
Dont sur sollicitation	3	0	7
Dont ivresse au volant	0	2	4
Dont conduite sous stupéfiants	2	0	0
Individus perturbés	14	3	8
Litiges	11	11	10
Contrôles d'identités	4	2	9
Animaux	20	17	10



2.3.4 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	551	560	537
Accidents de la circulation	28	23	24
Avec dommages matériels	17	12	13
Avec blessé(s)	4	6	6
Avec fuite	7	5	5
Violences domestiques	5	5	4
Avec expulsion de l'auteur	20.0%	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	78	49	46
Événements liés au Code Pénal	108	139	134
Dont vols/escroqueries	16	25	27
Dont cybercriminalité	25	27	15
Dont vols de véhicules	12	6	5
Dont vols dans/sur des véhicules	10	8	3
Dont cambriolages	22	34	30
Dont dommages à la propriété	27	20	18
Stupéfiants	4	6	1
Infractions à la circulation routière	34	40	36
Dont sur sollicitation	10	8	3
Dont ivresse au volant	5	5	1
Dont conduite sous stupéfiants	1	0	0
Individus perturbés	21	18	15
Litiges	24	30	18
Contrôles d'identités	20	9	12
Animaux	32	40	26

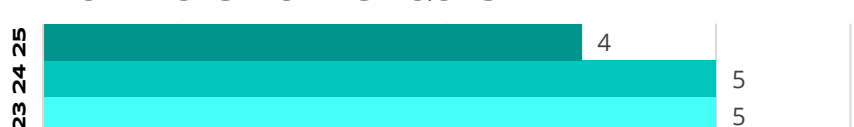
ÉVÉNEMENTS



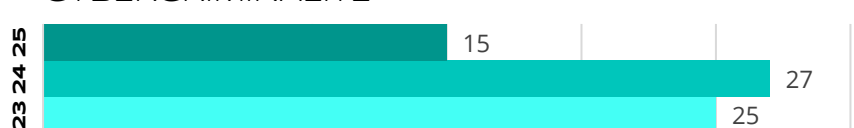
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



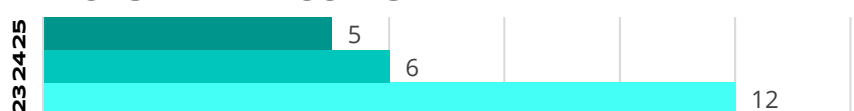
VIOLENCES DOMESTIQUES



CYBERCRIMINALITÉ



VOLS DE VÉHICULES



DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



STUPÉFIANTS

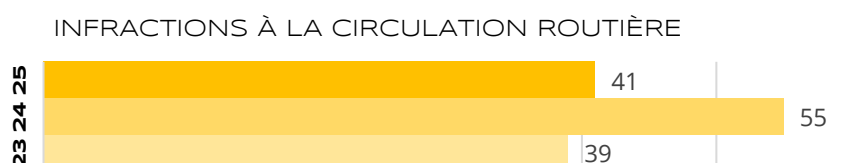
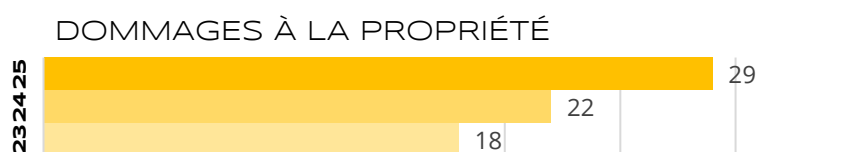
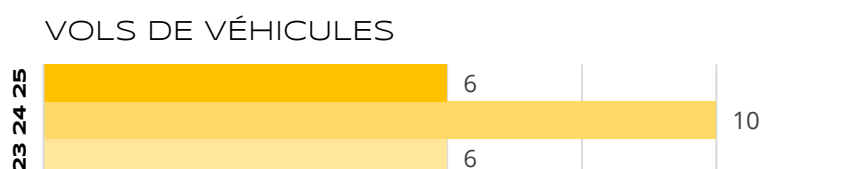
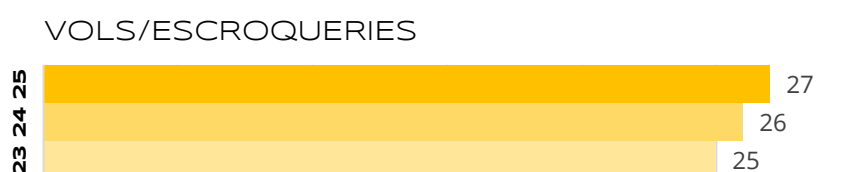
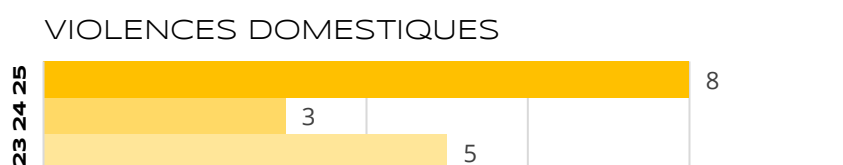


INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE



2.3.5 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	658	667	698
Accidents de la circulation	42	34	50
Avec dommages matériels	21	24	27
Avec blessé(s)	9	4	8
Avec fuite	12	6	15
Violences domestiques	5	3	8
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	33.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	71	49	50
Événements liés au Code Pénal	83	164	192
Dont vols/escroqueries	25	26	27
Dont cybercriminalité	20	26	19
Dont vols de véhicules	6	10	6
Dont vols dans/sur des véhicules	5	7	9
Dont cambriolages	27	23	32
Dont dommages à la propriété	18	22	29
Stupéfiants	4	7	7
Infractions à la circulation routière	39	55	41
Dont sur sollicitation	8	8	0
Dont ivresse au volant	2	11	6
Dont conduite sous stupéfiants	1	0	0
Individus perturbés	43	38	32
Litiges	38	29	39
Contrôles d'identités	28	13	24
Animaux	46	49	26



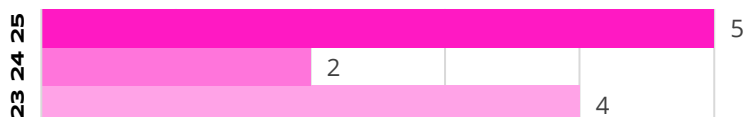
2.3.6 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	55	65	80
Accidents de la circulation	4	2	5
Avec dommages matériels	2	1	4
Avec blessé(s)	2	1	1
Avec fuite	0	0	0
Violences domestiques	0	1	0
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	100.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	7	4	3
Événements liés au Code Pénal	11	22	12
Dont vols/escroqueries	0	0	1
Dont cybercriminalité	1	2	6
Dont vols de véhicules	1	1	1
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	5	6	2
Dont dommages à la propriété	2	0	1
Stupéfiants	1	0	0
Infractions à la circulation routière	2	4	2
Dont sur sollicitation	0	1	1
Dont ivresse au volant	0	1	0
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés	0	1	1
Litiges	2	0	4
Contrôles d'identités	2	5	2
Animaux	4	6	4

ÉVÉNEMENTS



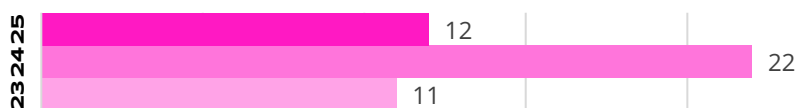
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



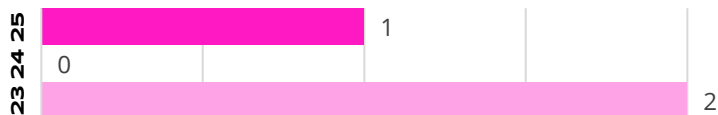
CAMBRIOLAGES



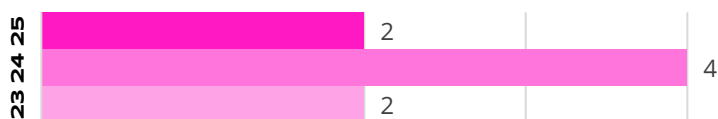
ÉVÉNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL



DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

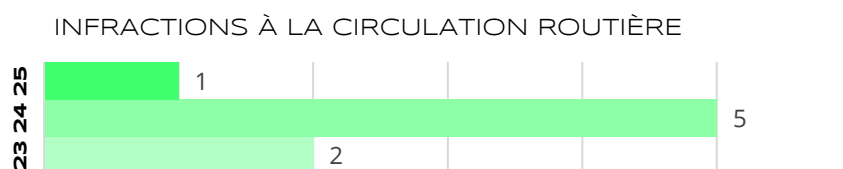
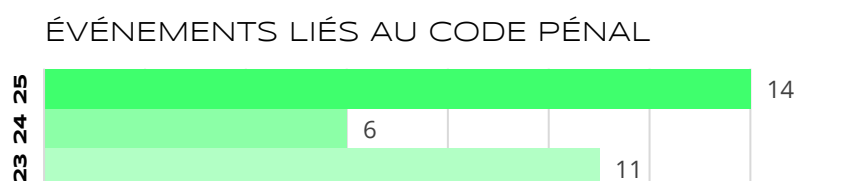
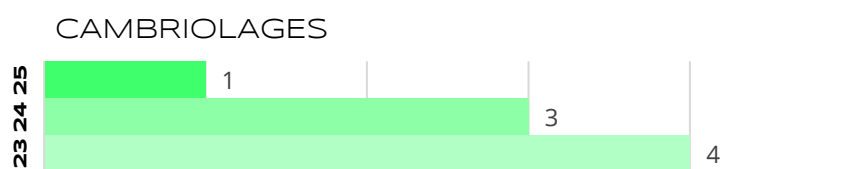
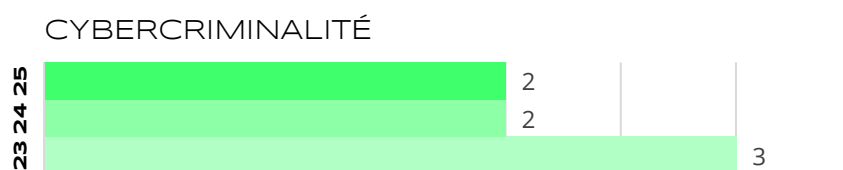
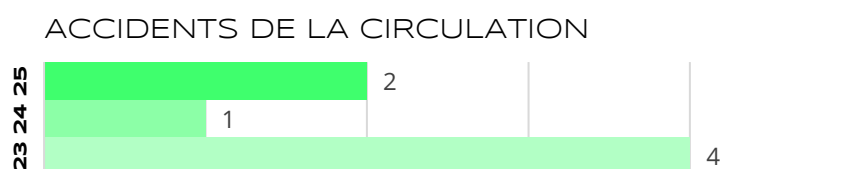
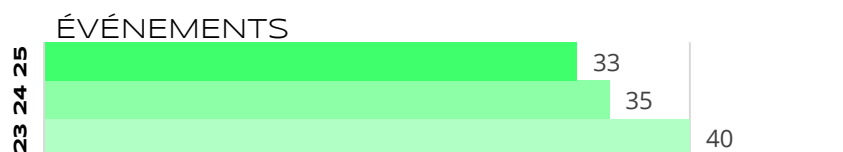


VOLS DE VÉHICULES



2.3.7 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Types d'événements	2023	2024	2025
Total	40	35	33
Accidents de la circulation	4	1	2
Avec dommages matériels	2	1	2
Avec blessé(s)	1	0	0
Avec fuite	1	0	0
Violences domestiques	1	0	1
Avec expulsion de l'auteur	100.0 %	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	0	0	1
Événements liés au Code Pénal	11	6	14
Dont vols/escroqueries	3	1	1
Dont cybercriminalité	3	2	2
Dont vols de véhicules	0	0	0
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	4	3	1
Dont dommages à la propriété	1	0	2
Stupéfiants	1	0	0
Infractions à la circulation routière	2	5	1
Dont sur sollicitation	0	0	0
Dont ivresse au volant	1	1	1
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés	1	2	0
Litiges	1	1	1
Contrôles d'identités	0	1	0
Animaux	1	2	2



2.3.8 INTERPELLATIONS D'AUTEURS EN FLAGRANT DÉLIT

Au cours de l'année écoulée, la réactivité, la proximité ainsi que la connaissance du terrain des collaborateurs ont permis l'interpellation, en flagrant délit, d'une centaine d'auteurs présumés de délits. Parmi ces arrestations, il convient de relever celles liées à des phénomènes dits sériels :

- vols avec effraction dans des locaux divers ou dans des véhicules ;
- escroqueries aux faux policiers ;
- vols de véhicules, principalement des cycles électriques ;
- vols à la tire ou à l'arraché ou à l'étalage.

2.3.9 PLAINTES

Les services PRM ont enregistré 1'376 plaintes pénales au guichet concernant des affaires où :

- le domicile de la victime et le for du délit sont sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est hors secteur, mais le for du délit est sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est sur notre secteur, mais le for du délit est hors secteur ;
- le domicile de la victime et le for du délit sont hors secteur

PRM a recensé 451 plaintes pénales liées à des infractions perpétrées en dehors des limites des communes du secteur, au profit de plaignants également domiciliés en dehors du secteur PRM. La disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de notre poste de police, le seul sur le district, contribue largement au fait que de nombreuses victimes choisissent de se déplacer dans nos locaux pour y déposer plainte.



2.3.10 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

Les engagements peuvent être imposés par les lois sur la Police cantonale vaudoise et sur l'Organisation policière vaudoise et sont répartis en 5 types différents. En 2025, pour PRM, ils ont généré la mise à disposition de policiers pour le nombre de jours d'engagements comme suit :

Type	Définition	Jours engagements
SGOV Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre	Il s'agit du Sous-groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre, composé de la Police cantonale vaudoise et les polices communales vaudoises. Type d'événements : grandes manifestations, par exemple Jeux olympiques de la jeunesse, matchs à risques, sommets diplomatiques, etc.	8 (13 en 2024)
GMO Groupement latin de maintien de l'ordre	Il s'agit du Groupement formé par les polices de Romandie et du Tessin, prévu pour des engagements nécessitant un important dispositif policier, principalement sur le territoire d'un membre du groupement. Il peut également être engagé au niveau national. Types d'événements : divers sommets internationaux, sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Forum économique de Davos.	0 (14 en 2024)
RESOP Réserve opérationnelle	Il s'agit de la réserve créée dans le cadre de la pandémie COVID-19 dans le but de disposer d'effectifs supplémentaires dans le canton en fin de semaine, en raison des différents événements spontanés qui génèrent des troubles de l'ordre public, généralement engagée les vendredis et samedis soir, entre 20h00 et 05h00.	4 (5 en 2024)
OP MERCATO	Cette opération correspond à l'engagement des forces de police vaudoise pour les matchs de football et les matchs de hockey sur le territoire du canton.	45 (47 en 2024)
OP COLIBRI	Il constitue un dispositif cantonal, déployé en 2025, ayant pour objectif d'assurer une présence policière visible et dissuasive dans des secteurs identifiés comme exposés aux phénomènes de deal de rue.	41
TOTAL		98 (79 en 2024)

ENGAGEMENTS SGOV

150^e anniversaire du Tribunal fédéral de Lausanne

En 1874, les Chambres fédérales désignaient la Ville de Lausanne comme siège du Tribunal fédéral. Les 15 et 16 mai, le Tribunal fédéral a marqué officiellement cet anniversaire par des conférences et échanges en présence d'environ 280 invités, notamment des Conseillers fédéraux, des Magistrats internationaux et d'autres personnalités politiques. Le profil de certains de ces invités a nécessité des mesures de protection et de sécurisation importantes. PRM y a mis 3 policiers à disposition.

Manifestation en lien avec le conflit israélo-palestinien organisée à Lausanne

Le 18 septembre, se sont tenues à Lausanne, 2 manifestations en lien avec le conflit israélo-palestinien. La première (autorisée), a rassemblé une centaine de personnes. La seconde (non autorisée), a réuni environ 1'000 personnes, parmi lesquelles une trentaine se sont opposées aux forces de l'ordre. Un dispositif policier, auquel ont participé 2 agents de PRM, a été mobilisé afin de garantir la sécurité des manifestants et de la population.

2.3.11 OPÉRATIONS PRM

2.3.11.1 LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

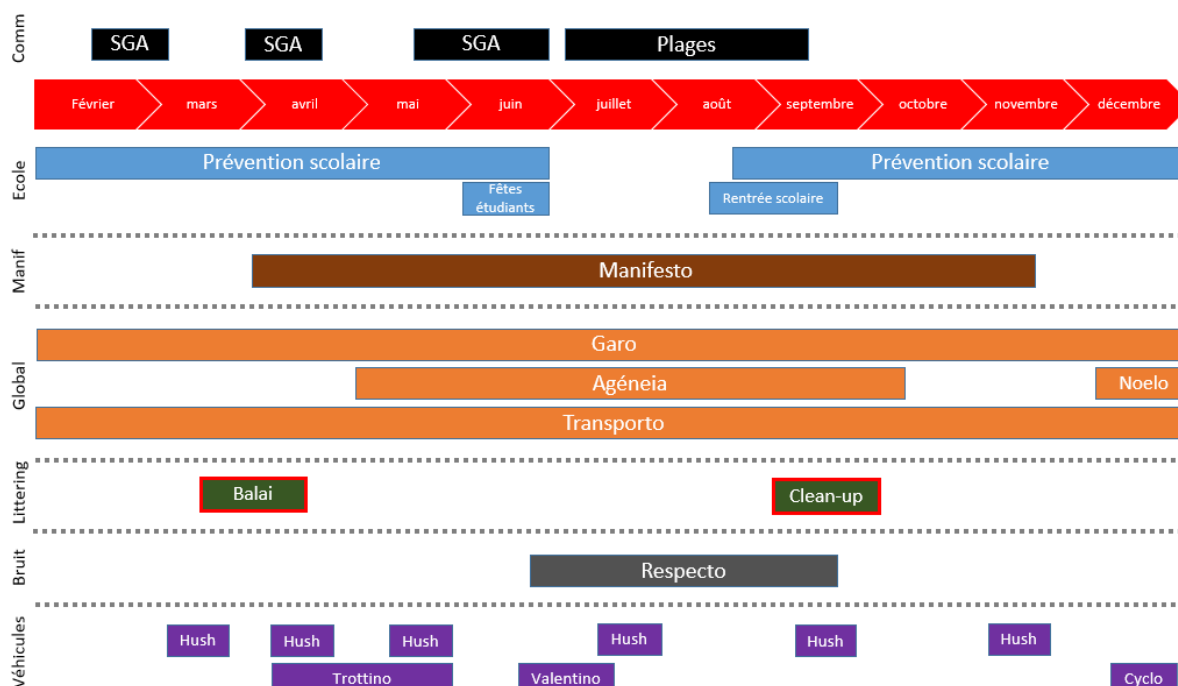
Face au constat de l'augmentation des incivilités, une décision a été prise en 2022 de lancer une campagne de lutte contre ces comportements. Les principales lignes directrices de cette campagne comprenaient :

- agir de manière proactive ;
- développer des synergies avec les partenaires ;
- mettre en place une communication ciblée ;
- créer du matériel de prévention.

En 2025, dans cette continuité, plusieurs opérations ont été planifiées tout au long de l'année, prenant en compte les différentes formes d'incivilités. Les partenaires impliqués ont souligné la qualité de la collaboration et ont exprimé le désir de pérenniser ces démarches en développant des actions communes.

De nombreux retours positifs nous sont parvenus, tant de la part des citoyens que des organisateurs de manifestations et des services en charge de la propreté urbaine. Ces derniers n'ont pas constaté d'augmentation pour 2025, mais au contraire une légère baisse du littering (fait de jeter ou d'abandonner de petites quantités de déchets sur la voie publique, sans utiliser les infrastructures présentes).

CALENDRIER DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2025



QUELQUES EXEMPLES D'OPÉRATIONS

Respecto : durée 4 mois

Dans le cadre de la campagne de lutte contre les incivilités « J'M ma Région... », la brigade PCP a effectué des présences sur les divers lieux de regroupement, notamment les plages et les parcs. Cette opération s'est déroulée durant la période estivale, pendant laquelle une campagne d'affichage a également été réalisée sur le réseau de la Ville de Morges, les semaines 27 et 28 ainsi que sur les panneaux d'affichage de la SGA sur l'ensemble du secteur, durant les semaines 25 à 28.

- 123 contrôles effectués ;
- 214 heures de présence ;
- environ 900 personnes sensibilisées ;
- 12 avertissements notifiés.

Fêtes estudiantines :

Afin de prévenir les débordements des soirées festives liées à la fin de l'année scolaire (remise des diplômes), la brigade PCP a effectué des patrouilles préventives sur les Quais, les plages ainsi que dans les parcs. Cette mission a été coordonnée avec les directions scolaires et les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

- 3 contrôles effectués ;
- 16 heures de présence ;
- environ 60 personnes sensibilisées ;
- 4 avertissements notifiés.

Coup de balai : 2 matinées



Ramassage des déchets organisé par la commune de Tolochenaz, en compagnie des classes de l'école primaire ainsi que des services de la voirie. La brigade PCP accompagne, également depuis deux ans, les élèves de l'École de la Transition qui participent également à ce type d'action.

Plage propre : 1 demi-journée

Ramassage des déchets sur la plage de Préverenges avec les citoyens, les membres de la Municipalité ainsi que les employés de la voirie. Au terme de cette activité, un repas en commun a été organisé par la Commune. Un stand a également été déployé afin de répondre aux questions des citoyens.



Transporto :



Cette action, mise en place en 2024, est reconduite chaque année. Il s'agit d'effectuer des présences dans les transports publics des MBC. Ces présences ont pour objectif de rassurer les chauffeurs et de sensibiliser les usagers, en particulier les jeunes, au bon comportement à adopter, tant à bord des bus qu'aux différents arrêts.

Cette opération a été élaborée en collaboration avec les MBC et vise également à renforcer notre partenariat. Lors des trajets en bus, les agents

profitent de l'occasion pour sensibiliser les personnes âgées aux risques de vols. Des Flyers spécifiques ont été créés et distribués.

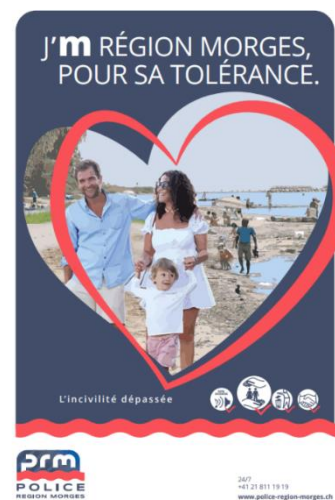
Lors de toutes ces actions, du matériel de prévention rappelant le slogan de nos affiches « J'M ma région... » a été distribué (cendrier portable, sacs à commissions/déchets réutilisables). L'idée étant de transmettre un message positif valorisant la beauté de notre région et le bien vivre ensemble.

Le cadre opérationnel déployé a généré :

- 3'150 engagements (2'699 en 2024), dont la majorité dans le cadre de l'OP GARO (2'170) (2'157 en 2024). Cette opération a pour objectif de marquer une présence sécuritaire, à la fois préventive et répressive dans les gares du secteur PRM ainsi que dans leurs environs. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des importantes affluences dans ces zones ;
- 3'725 heures de présence (3'797 en 2024), dont 2'052 heures (2'260 en 2024) pour l'OP GARO.

En matière de communication, plusieurs axes ont été développés :

- diverses campagnes d'affichage APG/SGA et sur le réseau de la ville ;
- 500 ballons biodégradables « J'M ma région » distribués ;
- 100 sacs réutilisables et 150 ecoboxes ont été distribués aux personnes rencontrées sur les divers lieux de rassemblements, notamment les plages et les parcs publics.



2.3.11.2 GIRON FVJC DU PIED DU JURA À SAINT-PREX

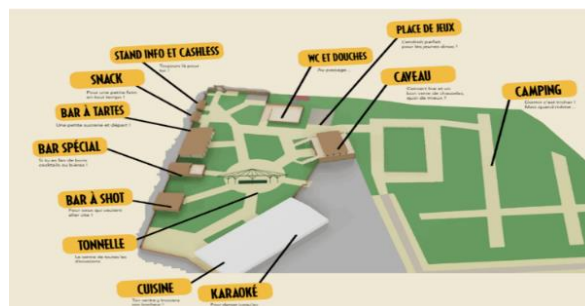
Du 13 au 17 août s'est déroulé, à Saint-Prex, le Giron de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes du Pied du Jura. Cette manifestation populaire, sportive et festive a attiré plusieurs dizaines de milliers de personnes sur une surface d'environ 180'000 m².



PRM a été sollicitée par les organisateurs et les autorités communales aux fins suivants :

- apporter un appui dans les domaines sécuritaires ;
- définir les diverses voies d'accès ;
- valider et mettre à disposition la signalisation routière nécessaire ;
- libérer les espaces nécessaires pour le bon déroulement du cross et du cortège.

PRM a garanti la présence d'une patrouille de prévention/intervention dédiée durant les soirées. De plus, elle a été présente plusieurs soirées avec un stand de prévention, où elle a notamment distribué des couvre-verres destinés à prévenir l'introduction de substances dans les boissons des consommateurs ainsi que des sifflets anti-agressions.



2.4 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

En 2025, l'Unité a :

- géré une moyenne de 60 appels par jour ;
- accueilli environ 50 à 60 personnes en présentiel par jour ;
- délivré plus de 364 autorisations pour les artistes de rue ;
- recensé 579 objets trouvés (dont 307 enregistrés sur EasyFind et 272 traités directement) ;
- procédé à 1'789 encaissements ;
- traité 2'173 commandements de payer (enregistrement et notification).

Malgré que les autorisations de parage soient délivrées désormais par le système AVEDRIS (en ligne), l'Unité a géré :

- 12 autorisations de parage papier (système AVEDRIS non fonctionnel) ;
- 45 autorisations papier pour les employés communaux de la Ville de Morges ;
- 52 autorisations de parage pour les détenteurs de macaron pendant une absence prolongée.

2.5 POLICE COMMUNAUTAIRE ET PARTENARIAT (PCP)

2.5.1 ACTIONS ET COLLABORATIONS PARTENARIALES

Camps de ski

Durant l'année 2025, la brigade PCP a poursuivi sa collaboration avec les différents collèges du secteur, en accompagnant, à six reprises, des classes de 9 et 10S lors de leur camp de ski. Au terme de la journée, les agents échangent avec les élèves sur des sujets différents que ceux qui sont abordés lors des cours de prévention. En effet, le fait d'évoluer dans un cadre extérieur à l'école et sans uniforme favorise la prise de parole et permet des échanges plus approfondis.



Le lien entre les enseignants et notre entité est également renforcé, ce qui valorise les messages lors des interventions en classe et facilite les interventions de préventions.

Cette activité est saluée tant par les élèves que par les enseignants et les différentes directions des établissements scolaires.

Passeport vacances

Au vu de la bonne collaboration avec les organisateurs du Passeport vacances, une nouvelle journée « POLICE » a été organisée en 2025.

À cette occasion, 6 jeunes, âgés de 12 à 14 ans, ont été sensibilisés à la bonne pratique du vélo à travers un parcours réalisé sur notre secteur.

Après avoir partagé un repas en commun, ils ont ensuite participé à un atelier de premiers secours, au cours duquel ils ont été sensibilisés au massage cardiaque, à la pose d'un pansement compressif ainsi qu'à la mise en position latérale de sécurité.



Journée oser tous les métiers (JOM)



Comme l'année précédente, la brigade PCP a poursuivi sa collaboration avec le SIS Morget ainsi que les ambulances Morges-Aubonne. À l'occasion de cette « JOM », 18 enfants ont été accueillis. Trois ateliers ont été animés par chaque partenaire, permettant aux jeunes de s'immerger dans les spécificités de chaque profession. Une intervention commune a été simulée (malaise d'une personne) afin de faire participer les enfants et chaque corps de métier.



Actions diverses

- Afin de sensibiliser les utilisateurs de motocycles légers et lourds, une action ciblée sur un équipement adapté a été mise en place. Pour ce faire, un flyer spécifique a été créé et distribué lors de cette opération, qui a été menée en parallèle à la campagne d'affichage cantonale.
- Lors des différentes manifestations, la brigade PCP a tenu des stands de prévention afin de répondre aux diverses questions des citoyens.
- Durant la fête du quartier des Églantines, la brigade PCP a mis en place un gymkhana pour les trottinettes afin de sensibiliser les enfants et les parents aux dangers liés à cette activité.

Les sujets abordés lors des présences sur les stands varient en fonction du lieu et de la période. Au printemps et en été, les actions sont principalement axées sur les incivilités (littering, nuisances sonores, etc.), tandis qu'en automne, elles portent davantage sur les cambriolages, la visibilité, et d'autres thématiques similaires. Elles sont également adaptées aux besoins et aux tendances liés à la criminalité, comme le phénomène des faux policiers.

Ces actions sont appréciées tant par les citoyens et visiteurs que par les organisateurs. Elles contribuent à établir un lien de confiance et renforcent le sentiment de sécurité.

Nos actions en images

Giron de Saint-Prex



Journée des partenaires à Morges



Super Run à Tolochenaz



Plage de Préverenges



Morges Bouge



2.5.2 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Conflits en milieu scolaire

Dans le cadre de ses compétences en matière de prévention et de conciliation, cette année, la brigade PCP a été sollicitée à 15 reprises pour des conflits entre élèves, signalés par la Direction scolaire, les enseignants ou les parents.

Lorsqu'un incident est rapporté, une conciliation est proposée dans un délai rapide, avec l'objectif d'éviter toute issue pénale et de favoriser une résolution constructive.

Concernant le lieu de la conciliation, si le représentant de la Direction scolaire est présent, elle se déroule sur le site scolaire, dans le cas contraire elle est organisée dans les locaux de PRM.

Cet exercice a pour objectif de responsabiliser les jeunes en les incitant à assumer leurs actes et à participer activement à la résolution du conflit. Dans certains cas, les parents peuvent échanger leurs coordonnées afin d'assurer un suivi conjoint.

Cette procédure prévoit une intervention précoce et préventive de la brigade PCP dans les situations de tension sociale ou relationnelle, notamment au sein des établissements scolaires.

Actions particulières conduites auprès de mineurs :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
2023	22	2
2024	18	4
2025	20	3

Campagnes et actions ciblées

- La campagne de prévention contre les arnaques aux faux policiers a été poursuivie tout au long de l'année 2025, avec une approche structurée et multicanal. Neuf conférences ont été organisées auprès des associations locales dans les communes du secteur, notamment pour informer les personnes âgées, public cible privilégié de ces arnaques.



Un « café contact » a été organisé à Tolochenaz, permettant à une dizaine de citoyens, majoritairement âgés, de bénéficier d'un échange direct sur les arnaques aux faux policiers ainsi que les cambriolages.

Des supports d'information, tels que des flyers et des brochures de prévention, ont été mis à disposition dans les administrations communales et publiques.

Ces actions ont permis d'accroître la visibilité et d'améliorer la sensibilisation de la population. En conséquence, plusieurs individus se faisant passer pour des policiers ont été arrêtés, notamment parce que les victimes potentielles ont su identifier les signes d'arnaque et ont réagi avec prudence face aux sollicitations téléphoniques ou numériques.

- Durant les périodes de fêtes de fin d'année, un stand de prévention a été organisé en collaboration avec la Fédération Vaudoise contre l'Alcoolisme (FVA). Ce partenariat a permis de sensibiliser les personnes aux dangers liés à l'alcool au volant, aux vols et autres arnaques. La brigade PCP a également intensifié ses patrouilles pédestres dans les commerces du centre-ville ainsi qu'au Marché de Noël. Ces présences ont permis d'informer les citoyens, visiteurs et commerçants sur les risques de vols, en particulier les pickpockets.



Durant les patrouilles sur le Marché de Noël, des paquets d'amandes salées ont été distribués sur les divers stands proposant des boissons alcooliques. Cette action a été menée conjointement à la campagne cantonale « Facultés réduites », qui sensibilise aux risques liés à la consommation de l'alcool au volant.

2.5.3 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE



Depuis le changement d'heure (été-hiver) et pendant la période des Fêtes de fin d'année est constatée une hausse des cas de cambriolages. Afin de sensibiliser les citoyens à ce phénomène et leur offrir des outils permettant de diminuer les risques, la brigade PCP a mis en place une campagne de prévention.

Pour cette occasion, un nouveau visuel a été créé et valorisé sur notre site Internet, et des affiches ont été posées sur le réseau de la Ville de Morges.

Durant cette campagne, la brigade PCP a tenu 14 stands de prévention sur l'ensemble du secteur (déchetterie, centres commerciaux, stations-service et durant les marchés hebdomadaires). Plusieurs centaines de personnes ont été

rencontrées et sensibilisées à cette thématique.

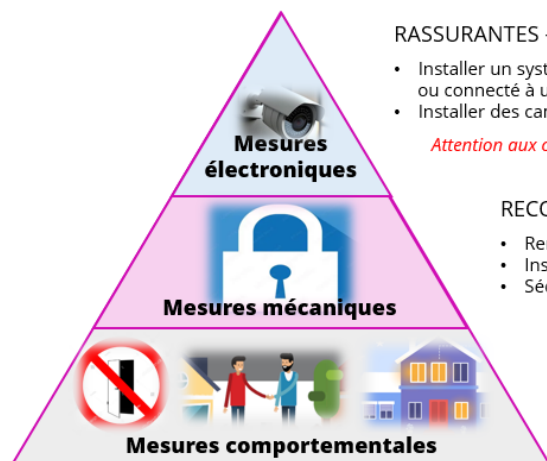
L'analyse sécuritaire fait également partie de la prévention des cambriolages. Dans ce contexte, en 2025, la brigade PCP a réalisé 45 analyses (38 en 2024), toutes à l'intention de personnes privées. Par ailleurs, cette année, un collaborateur supplémentaire a été formé pour réaliser ce type de mission.

Le rôle de l'intervenant PRM est décliné comme suit :

- apporter une analyse sur la situation réelle ;
- identifier les points faibles du logement ;
- proposer des mesures sécuritaires adaptées, en tenant compte des 3 niveaux de protection ;
- respecter la neutralité commerciale.



Dans le cadre des retours faits aux habitants, les agents peuvent être amenés à conseiller sur les trois types de mesures de prévention, qui s'inscrivent selon l'ordre de priorité ci-après.



RASSURANTES – Mesures électroniques

- Installer un système d'alarme autogéré (domotique) ou connecté à une centrale
- Installer des caméras de vidéosurveillance

Attention aux coûts et modalité de levée de doute !

RECOMMANDÉES – Mesures mécaniques

- Renforcer les fenêtres
- Installer des serrures sans cylindre apparent
- Sécuriser les accès au sous-sol et au rez-de-chaussée

INDISPENSABLES – Mesures comportementales

- Éclairer l'extérieur par des détecteurs de mouvement
- Entretenir de bonnes relations avec le voisinage
- Adopter de bonnes habitudes (simuler une présence)

Demander une analyse sécuritaire

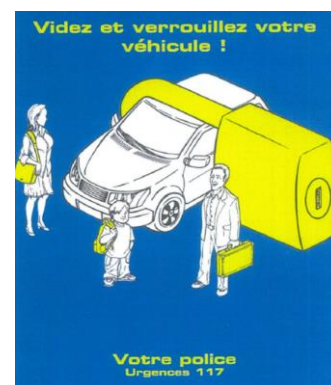
2.5.4 PRÉVENTION ROUTIÈRE, CAMPAGNES D’AFFICHAGE

Semaines	But de la prévention
02 à 09	Dégivre, protège leur sourire
8 à 12	Distraction au volant
13 à 19	Trottinettes électriques
20 à 24	Campagne motard
25 à 28	Le bruit rend malade
29 à 31	Respectez notre vie
23 à 36	Rentrée scolaire, respectez notre vie
37 à 44	Inattention
45 à 48	Visibilité
49 à 01	Facultés réduites

Au cours de l'année, la brigade PCP, en collaboration avec les unités d'intervention (PPI), a mené plusieurs campagnes de prévention/répression, en lien avec les campagnes d’affichage.

Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 1'200 personnes aux diverses thématiques liées à la mobilité, telles que les cyclomoteurs légers, l'inattention et la visibilité. Elles ont généré 254 amendes d'ordre et 21 rapports de dénonciation.

À la suite d’une série de vols à l’intérieur des véhicules, PRM a déployé une campagne de prévention comprenant l’affichage d’un flyer sur les horodateurs du secteur, sa diffusion dans les administrations communales et l’installation de stop-trottoirs à différents emplacements.



2.5.5 PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE



Objet : Invitation à la soirée-débat : « Écrans, internet et adolescents : quels usages, quels risques, quelles solutions ? »

Pour l’année scolaire 2024-2025, la brigade PCP a dispensé un total de 442 leçons (262 en prévention routière + 180 en prévention de la criminalité), représentant environ 290 heures de cours, en sensibilisant ainsi plus de 5'000 élèves, dont ceux de l’École de la transition et du Gymnase.

Elle a participé aux séances d’information pour les parents des futurs 1P, 7-8P et 9-10-11S et a renforcé la collaboration entre la police, les familles et les établissements scolaires. Dans ce contexte, une soirée d’information sur les risques liés aux téléphones portables et aux réseaux sociaux a également été organisée, avec une participation d’environ 100 parents.

Ces actions témoignent d’une implication continue dans la prévention et l’éducation des jeunes, ainsi que d’un travail de partenariat étroit avec les familles et les institutions scolaires.

Établissements	Niveaux	Nombre d'élèves
MORGES EST	1 à 8P*	716
MORGES OUEST	1 à 8P	838
BEAUSOBRE	9 à 11S*	794
PRÉVERENGES	1P à 11S	754
SAINT-PREX	1P à 11S	813
BUCHILLON	1 à 4P	59

* P = primaire, S = secondaire

Prévention routière

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
1 ET 2P	Traversée de la route
3P	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école
4P	Merle Blanc
5P	Trottinette «Gymkhana »
6P	Familles de signaux routiers
7P	Vélo : Gymkhana
8P	Vélo : Parcours sur route (nouveau)
10S	« Seat belt » (ceinture de sécurité), coût d'un sinistre
11S	Conséquences d'un accident + délinquance, incivilité & conséquences - 1 période
GYMNASE 3^E	Causes & conséquences des accidents



Prévention criminalité

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
7P	Gestion des conflits sans violence, tolérance & harcèlement scolaire
8P	Réseaux sociaux, Internet & ses dangers
9S	Harcèlement scolaire
10S	Réseaux « fausses rumeurs » & conséquences » Cours mis sur pied à la demande des directions des écoles
11S	Règlement de police & incivilités - 1 période
EDT École de la Transition	Incivilités, délinquance & conséquences - 1 période Réseaux sociaux, Internet, dangers & conséquences - 2 périodes



2.5.6 APPROCHE EN RÉOLUTION DE PROBLÈME

Cette année, la brigade a été sollicitée à 136 reprises pour des situations nécessitant une intervention en résolution de problèmes. Ces interventions ont permis d'éviter 12 plaintes pénales, dont deux ont été retirées ultérieurement, et de mener à bien 39 conciliations.

Ces résultats témoignent d'une efficacité accrue dans la gestion précoce des conflits et de la prévention de l'escalade des situations. La brigade PCP maintient une collaboration étroite avec le répondant de la police de proximité de la Police cantonale vaudoise pour le district de Morges, afin d'assurer une prise en charge adaptée, ciblée et locale des personnes concernées, dans le respect des principes de proximité et de prévention.

2.5.7 PRÉSENCES DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

	MATIN 08h00-09h00	APRÈS-MIDI 14h00-15h00
LUNDI	Saint-Prex	Préverenges
MARDI	Préverenges	Saint-Prex
MERCREDI	Préverenges	Saint-Prex
JEUDI	Saint-Prex	Préverenges
VENDREDI	Saint-Prex	Préverenges

Lors des présences dans les postes décentralisés, la PCP a procédé à l'enregistrement de 27 plaintes pénales et a répondu à plus de 62 sollicitations de la part des citoyens, par exemple : renseignements sur des procédures, annonce de perte de documents, conflit de voisinage, etc.

2.5.8 DISPOSITIF DE SUIVI DES VICTIMES D'INFRACTIONS



Ce dispositif contribue à renforcer le sentiment de sécurité des victimes en leur apportant un accompagnement personnalisé et bienveillant. Il leur permet de mieux comprendre les étapes de la procédure pénale, souvent complexes et source d'inquiétude. En outre, il facilite leur orientation vers les services et partenaires compétents. Ce soutien renforce ainsi la confiance dans les institutions et favorise une meilleure prise en charge globale des victimes.

En 2025, le dispositif a été sollicité à 355 reprises, dont 47 demandes n'ont pas été prises en compte ou ont été redirigées vers un autre corps de police.

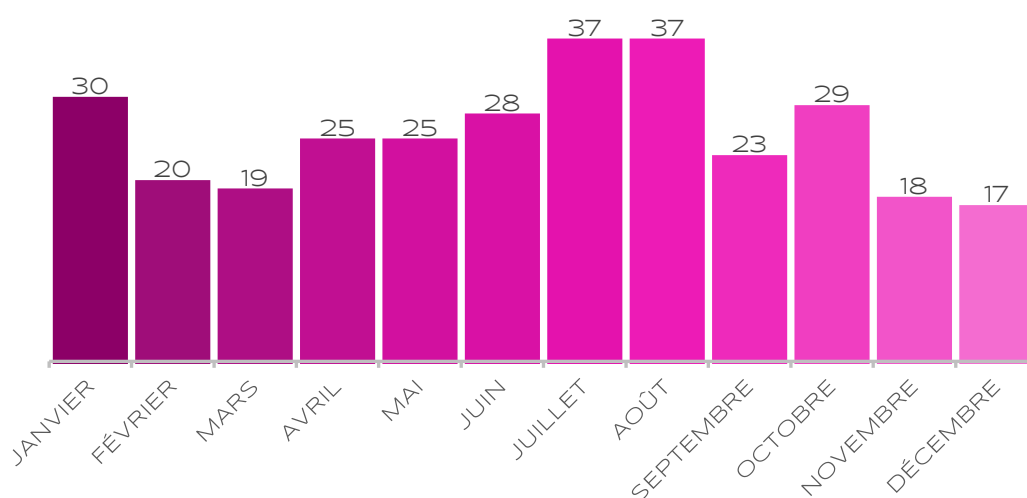
Au total 308 suivis ont été effectués. En effet,

certaines demandes ne peuvent pas être traitées, telles que les cas qui sont hors de nos compétences (repris par les unités spécialisées de la Police cantonale vaudoise), ceux qui ne rentrent pas dans les critères du suivi (traités hors du dispositif) et ceux qui sont hors de notre secteur (transmis aux corps de police concernés).

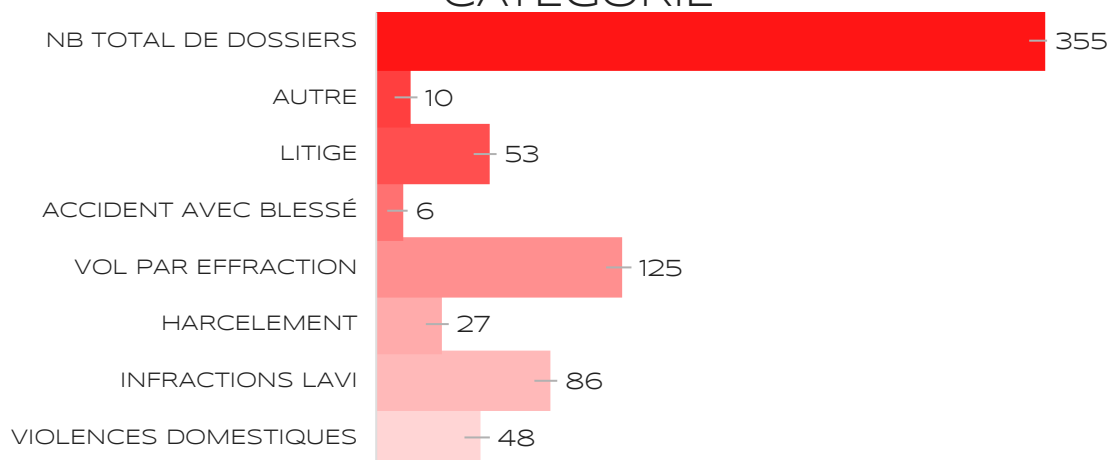
La majorité des victimes contactées ont souhaité effectuer leur suivi par téléphone. La prise de contact avec les victimes de notre secteur a donné lieu à diverses interventions policières, soit : 34 analyses sécuritaires, 18 approches en résolution de problèmes, 6 conciliations, 10 rapports complémentaires et 2 rapports de violences domestiques.

La détection de victime se fait principalement par le biais du journal d'événements police (JEP). Cependant, 12 cas ont été transmis à PRM par nos partenaires.

NOMBRE DE SUIVIS MENSUELS



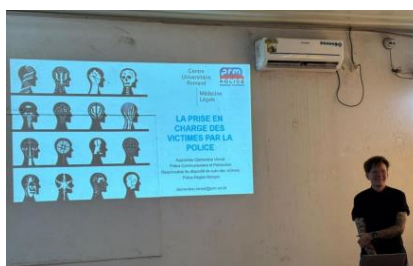
NOMBRE DE DOSSIERS PAR CATÉGORIE



La participation PRM à deux événements internationaux a constitué une opportunité professionnelle pour le renforcement des échanges en matière de prise en charge des victimes de violences.

La première expérience s'est déroulée à Barcelone, où une collaboratrice a pu suivre la Conférence européenne sur les violences domestiques, lui permettant de recueillir des retours d'expérience et de bonnes pratiques issues de différents contextes européens.

La seconde participation s'est déroulée à l'Université du Burundi, dans le cadre du CAS sur les violences interpersonnelles. Cette formation a été organisée en partenariat avec le CURML, le CHUV, les HUG et l'UNIGE. Lors de cette formation, PRM a présenté son modèle opérationnel de suivi et d'accompagnement des victimes de violences domestiques, notamment à un public mixte composé d'avocats, de policiers, de médecins et de psychologues. Les 39 participants ont ainsi pu



découvrir les outils et les principes directeurs appliqués par PRM. Ces expériences ont permis non seulement d'enrichir les pratiques locales, grâce à une vision internationale, mais aussi de consolider des partenariats institutionnels solides, fondés sur l'échange, la mutualisation des savoirs et la coopération transfrontalière dans la lutte contre les violences.



EUROPEAN CONFERENCE ON
DOMESTIC VIOLENCE
BARCELONA - 3-5 SEPT 2025



2.6 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Les deux opérateurs effectuent des contrôles de vitesse à l'aide du cinémomètre laser mobile avec l'appui de collaborateurs de la brigade ASP. Aussi, ils installent l'appareil semi-stationnaire surnommé « Girafe » et gèrent les appareils fixes situés aux carrefours, contrôlant les vitesses de passage et les feux rouges.

2.6.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été installés à 64 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires et ce, en fonction d'un calendrier établi et/ou à la demande des communes et de certains privés. Ont été contrôlés 812'012 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 14,47%

Il ressort que plus de 85% des usagers de la route respectent les vitesses maximales. À noter que ce taux s'élève à plus de 98,8% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire, qui enregistre et dénonce les infractions commises.

2023			2024			2025		
Excès de vitesse	/	Passages	Excès de vitesse	/	Passages	Excès de vitesse	/	Passages
78'061	/	374'476	84'612	/	612'464	117'535	/	812'012
21%			13,81%			14,47%		

2.6.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE MANIÈRE AUTONOME À MORGES

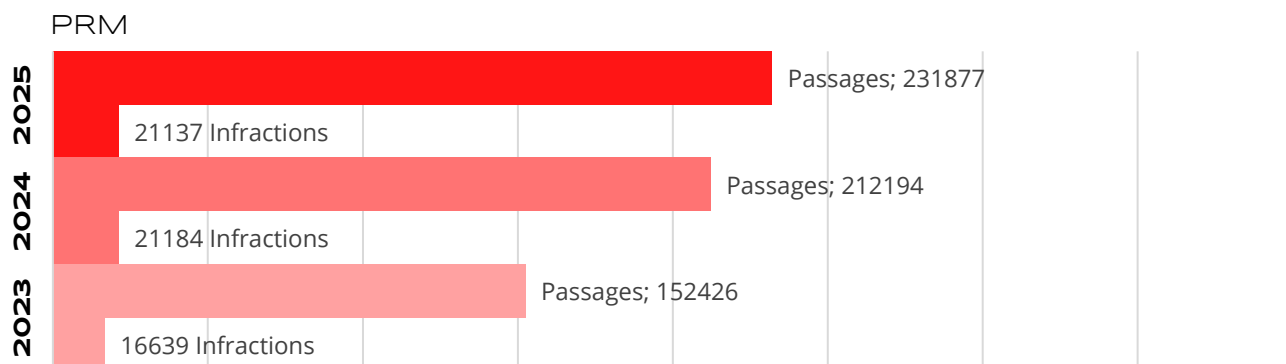
PRM possède huit emplacements d'installations fixes, qui permettent de surveiller les carrefours suivants : place Dufour, avenue I.-Paderewski, rue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis, avenue de Peyrolaz et carrefour de l'avenue de Plan/avenue Jules-Muret.

En 2025, 13'652'939 passages ont été contrôlés (11'968'624 en 2024 et 9'609'171 en 2023), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 22 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités.

	2023	2024	2025
Passages	9 609 171	11 968 624	13 652 939
	2743	2715	2407
	1321	1671	1892
	300	298	176

2.6.3 LASER MOBILE

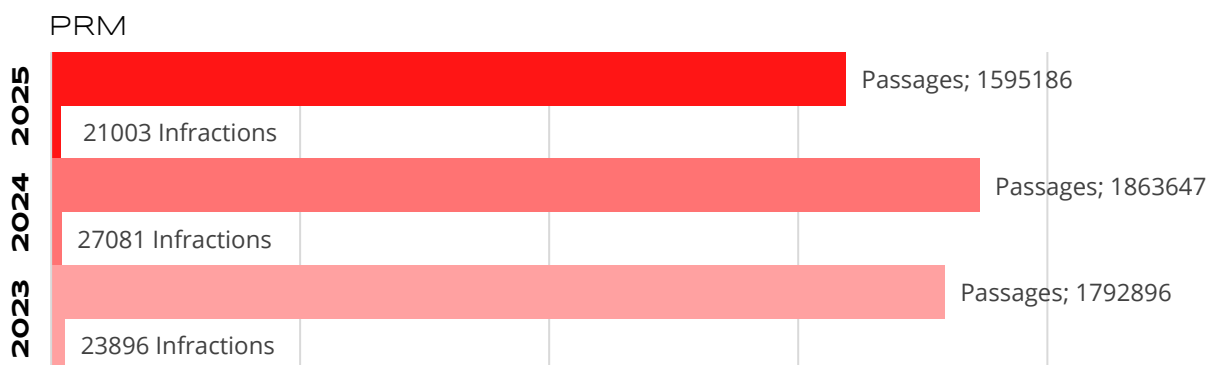
Au total, 231'877 passages de véhicules ont été contrôlés, avec un taux moyen d'infraction de 9,12%, en légère diminution par rapport à 2024 (9,98%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 276 conducteurs.



Commune	2025		
	Passages	Infractions	Ratio
PRM	231877	21137	9.11%
Morges	126339	12641	10.01%
Saint-Prex	51358	4304	8,38
Tolochenaz	15035	1077	7,16%
Lussy-sur-Morges	4219	535	12,68%
Buchillon	2376	92	3,87%
Préverenges	32550	2488	7,64%

2.6.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

En 2025, 1'595'186 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,23% en légère hausse par rapport à 2024 (1,12%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 417 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés). Trois cas via Sicura ont également été relevés.



Commune	2025		
	Passages	Infractions	Ratio
PRM	1595186	19713	1.24%
Morges	624037	9893	1.59%
Saint-Prex	393422	6050	1.54%
Tolochenaz	206215	977	0.47%
Lussy-sur-Morges	54949	269	0.49%
Buchillon	59162	147	0.25%
Préverenges	257401	2377	0.92%

2.7 PRESTATIONS CONTRACTUELLES

2.7.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 413 heures (484 en 2024) pour entretenir le parc des machines et conserver en parfait état de fonctionnement les 63 (51 en 2023) appareils implantés dans le périmètre. Il est à noter qu'en 2025, les 5 derniers appareils obsolètes ont été remplacés et 91 pannes (64 en 2023) ont été dénombrées. Ces dernières sont essentiellement causées par des pièces de monnaie bloquées dans le monnayeur des appareils ainsi que par l'utilisation de pièces non conformes ou endommagées. Les ASP ont accompagné, à plusieurs reprises, les usagers dans l'utilisation des nouveaux appareils, notamment lors de la gratuité des premières 60 minutes de stationnement au Parc des sports.

2.7.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

En 2025, 2'108 (2'001 en 2024) commandements de payer ont été notifiés et se répartissent comme suit :

Commune	2025
Morges	1'516
Saint-Prex	410
Tolochenaz	176
Lussy-sur-Morges	6
Buchillon	0

2.7.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

Au total, 92 demandes ont été traitées (131 en 2024 et 107 en 2023) et se répartissent comme suit :

La diminution des demandes est vraisemblablement due au durcissement de la Loi sur la naturalisation en Suisse.

NATURALISATIONS



Commune	2023	2024	2025
PRM	107	131	99
Morges	95	110	92
Saint-Prex	1	0	0
Tolochenaz	5	12	4
Lussy-sur-Morges	2	5	1
Buchillon	4	4	2

2.7.4 RAPPORTS / ENQUÊTES DE RENSEIGNEMENTS POUR LES OFFICES DE LA POPULATION DU SECTEUR PRM

Pour rappel, les ASP sont mandatés par les Offices de la population des différentes communes PRM (à l'exception de celle de Préverenges), afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse des Offices, ils doivent contrôler si les citoyens, domiciliés sur le territoire PRM, ont annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2025, 47 rapports/enquêtes ont été établis (53 en 2024 et 46 en 2023).

RAPPORTS / ENQUÊTES



2.7.5 CONTRÔLES DE VITESSE

La brigade des ASP a régulièrement porté appui à l'Unité de surveillance du trafic en effectuant des contrôles de vitesse avec l'appareil laser mobile.

2.7.6 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT (DÉLIVRÉES PAR LES ASP)

Au total, 23'544 amendes d'ordre ont été délivrées en 2025 (23'496 en 2024).

AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT



2.7.7 SERVICES DE SIGNALISATION FOURNIS

2.7.7.1 POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 452 reprises (512 en 2024) pour la mise en place de signalisation pour les manifestations sur le territoire de la commune. Cette année a été marquée par la pose systématique de barrières anti-intrusion de type BAAWA pour les événements de grande envergure, tels que le Grand Marché, la Fête de la Tulipe, Le Livre sur les Quais, etc.
- À 976 reprises (934 en 2024), elle a posé de la signalisation concernant les divers services communaux ainsi que les demandes privées.
- Des places de parc ont été réservées à 1'112 reprises (1'075 en 2024) pour faire suite à des demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, etc.
- L'Unité a participé à 543 séances (501 en 2024) pour des chantiers, manifestations et projets en ville. Des contrôles réguliers ont permis une sécurisation accrue des chantiers.
- Au total, 965 emprises (1'600 en 2024) ou chantiers ont été répertoriés sur le territoire de Morges.

2.7.7.2 POUR LES AUTRES COMMUNES

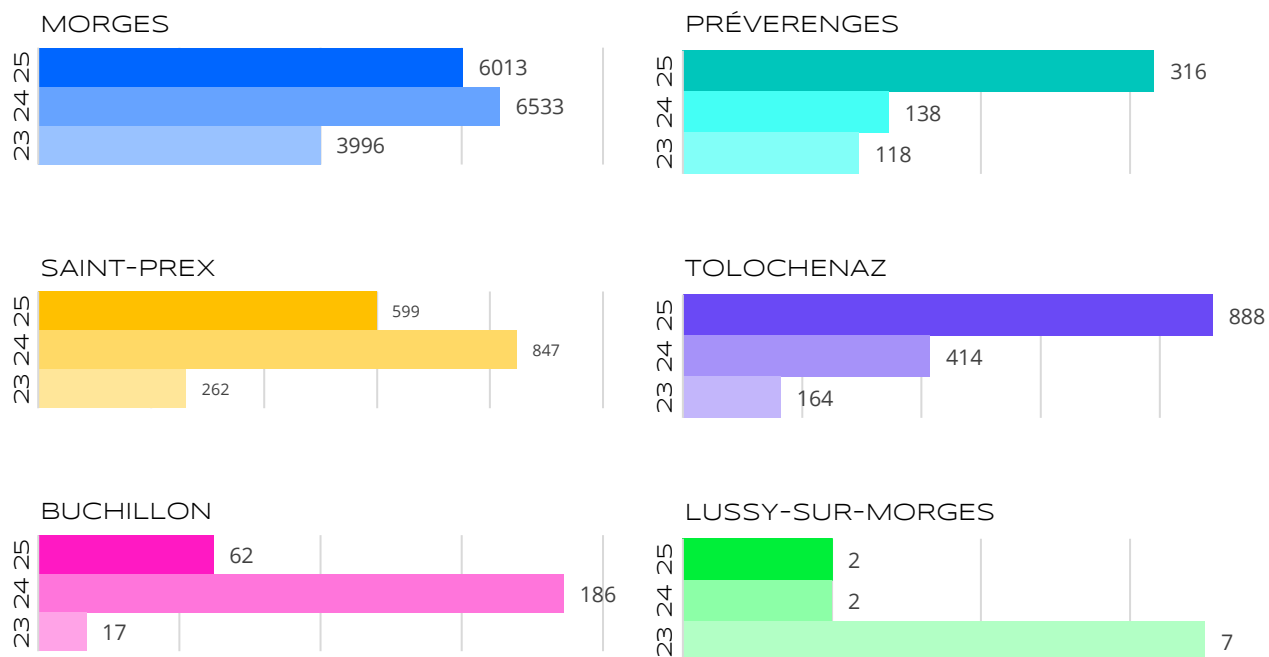
L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes membres pour l'exécution de différentes tâches relevant de sa compétence (pose de signalisation, réservations de zones à l'occasion d'événements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.). Elle est intervenue à 24 reprises à Tolochenaz, 93 à Saint-Prex et 7 à Lussy-sur-Morges (pas d'intervention ni à Buchillon ni à Préverenges).

2.7.7.3 MISSIONS PARTICULIÈRES

À la suite d'une requête de la Police du commerce, l'unité a procédé à l'installation de clous de scellage gravés le long de la Grand-Rue, sur une partie de la rue Centrale ainsi que de la place de l'Hôtel-de-Ville. Ce marquage permet de matérialiser de manière précise et durable l'emplacement des stands des marchés hebdomadaires, améliorant ainsi l'organisation et la lisibilité de l'espace public.

Au cours de l'année 2025, en collaboration avec un bureau d'études, un travail approfondi a été mené afin d'assurer la mise en conformité de la signalisation routière sur plusieurs carrefours stratégiques du territoire. Ce projet a généré de nombreuses réunions de travail, organisées en présentiel et/ou en visioconférence. Au total, onze versions ont été nécessaires pour parvenir à la validation du projet par la Municipalité.

2.8 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR)



2025	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	81	2515	3241	16	1	117	0	31	11	6013
PRÉVERENGES	9	46	223	1	0	27	1	9	0	316
SAINT-PREX	15	307	258	7	0	8	0	4	0	599
TOLOCHENAZ	8	405	471	0	0	2	0	2	0	888
BUCHILLON	2	37	20	0	0	1	0	2	0	62
LUSSY-SUR-MORGES	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL	115	3312	4213	24	1	155	1	48	11	7880

2024	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	47	2641	3718	17	1	78	0	29	2	6533
PRÉVERENGES	5	21	90	5	0	14	0	3	0	138
SAINT-PREX	6	591	235	5	1	8	0	1	0	847
TOLOCHENAZ	3	287	121	3	0	0	0	0	0	414
BUCHILLON	2	148	35	0	0	1	0	0	0	186
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL	63	3'688	4'201	30	2	101	0	33	2	8'120

2023	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	48	1876	2109	8	3	33	1	14	1	3996
PRÉVERENGES	1	17	93	2	2	8	0	0	0	118
SAINT-PREX	3	159	96	2	1	1	0	2	0	262
TOLOCHENAZ	0	142	26	1	0	1	0	1	0	164
BUCHILLON	0	7	10	0	0	0	0	0	0	17
LUSSY-SUR-MORGES	5	1	2	0	0	0	0	0	0	7
TOTAL	57	2202	2336	13	6	43	1	17	1	4564

CATÉGORIES D'INFRACTIONS

100

Conducteurs; dispositions administratives

200

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

300

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement

400

Conducteurs de véhicules automobiles; prescriptions sur la construction et l'équipement

500

Détenteurs de véhicules

600

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; règles de la circulation

700

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

800

Passagers

900

Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules

Détails sur : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/93/fr>

2.9 SERVICE ADMINISTRATIF

En 2025, le service administratif a traité un peu plus de 1'400 contestations à des amendes d'ordre, contre 1'300 en 2024 et 1'400 en 2023.

Le service a également revu sa procédure d'attribution de macarons destinés au personnel communal, selon son nouveau plan de mobilité, et a procédé à un inventaire des places de stationnement sur le domaine privé communal en collaboration avec la Ville de Morges.

Sur le plan des ressources humaines, le service a accueilli une nouvelle apprentie.

2.10 POLICE DU COMMERCE

Ce sont 486 demandes de manifestations sur la Commune de Morges qui ont été traitées (482 en 2024) et 84 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place qui ont été délivrés. Le nombre de manifestations se stabilise par rapport aux années précédentes, après la hausse observée suite à l'ouverture du Cube.

Parmi ces nombreuses manifestations, il y a notamment eu un défilé militaire public, comprenant une cérémonie de prise d'armes des *Milices vaudoises*, réunissant les troupes d'honneur du canton de Vaud, lequel s'est déroulé le 12 avril.

Puis, le 21 juin, la *Company Cup*, un challenge multisport interentreprises réunissant environ 2'000 participants issus d'une soixantaine d'entreprises, s'est tenue à Morges.

Enfin, du 21 novembre au 2 décembre, la Ville a accueilli « *Das Zelt* », avec huit spectacles proposés à l'occasion des 100 ans de la Migros.

	2023	2024	2025
Demandes de manifestations traitées	430	482	486
Contrôles des établissements et commerces	96	94	95
Terrasses administrées	34	50	58

2.10.1 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'usage accru du domaine public, qui correspond à l'occupation de cet espace par des commerces et des établissements publics pour l'installation de chevalets publicitaires, pot de fleurs, présentoirs, tables, chaises, etc., est soumis à autorisation et fait l'objet d'une facturation annuelle.

Le contrôle de celui-ci s'est soldé par le traitement et la facturation de 165 dossiers ainsi que l'administration de 58 terrasses d'établissement public.

2.10.2 MARCHÉS DE MORGES

Le marché hebdomadaire compte 137 emplacements et a généré 2'092 demandes d'inscriptions par des marchands occasionnels.

Cette année, les deux Grands marchés ont rencontré un vif succès :

- Grand marché de printemps : 359 stands inscrits, 226 sélectionnés et 210 présents. La manifestation a été marquée par l'intégration des célébrations des 222 ans de la Police de Morges et des 100 ans du Club alpin, ce qui a contribué à une fréquentation soutenue malgré la forte chaleur.

- Grand marché d'automne : 266 stands inscrits, 220 sélectionnés et 208 présents. Cette édition a connu une forte hausse de fréquentation des chalandes, portée par des conditions météorologiques particulièrement favorables.

2.10.3 TAXIS MORGIENS

La révision du règlement est en cours. Aucune nouvelle concession n'a été délivrée et celles en cours ont été renouvelées.

2.10.4 PROJET MORGIEN

Le marché hebdomadaire de la Ville de Morges compte 137 emplacements. L'absence d'un marquage précis au sol générerait régulièrement des erreurs de placement ainsi que des ajustements lors de l'installation des étalagistes.

Afin d'améliorer l'organisation du marché, de faciliter les contrôles et d'anticiper la numérisation des inscriptions, un système de délimitation durable a été mis en place. Des clous de scellage gravés, indiquant la rue et le numéro d'emplacement, ont été installés au printemps par l'Unité de signalisation. Ce dispositif permet désormais un repérage clair des emplacements, réduit les erreurs d'implantation et contribue à renforcer la structure et la lisibilité du marché.

Cette démarche a été relevée comme bonne pratique. À ce titre, la Ville de Morges a été citée en exemple et la Ville de Vevey, par l'intermédiaire de son mandataire externe, a pris contact avec la Police du commerce afin de s'inspirer de ce modèle pour la mise en place d'un dispositif similaire.

2.11 SERVICE DES INHUMATIONS MORGIEN

Ce sont 304 décès (298 en 2024), dont 146 résidents morgiens (140 en 2024) qui ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

Aussi, 41 inhumations (49 en 2024) au Cimetière de Morges ainsi que 262 incinérations ont été dénombrées. Au total, un corps a été légué au Centre universitaire romand de médecine légale, 8 corps ont été rapatriés dans leur pays d'origine (10 en 2024) et 7 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (4 en 2024).

2.12 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)

En complément de ses missions habituelles, l'Unité d'Exploitation, Systèmes d'Information et Logistique a poursuivi son rôle central dans le maintien opérationnel de la police, en garantissant la disponibilité des infrastructures, des systèmes d'information et du soutien logistique indispensables aux opérations. Elle a assuré et/ou participé aux missions suivantes :

- acquisition d'un nouveau véhicule banalisé électrique ;
- appui à l'organisation des 222 ans du 14 juin 2025 de la Police de Morges ;
- création de supports numériques (flyers et affiches de préventions) ;
- développement et déploiement de "Trinity", l'outil IA de la police, permettant la génération assistée de rapports, la traduction, la reformulation et l'extraction d'informations, tout en garantissant une utilisation conforme aux exigences de sécurité ;
- poursuite du renouvellement du parc informatique (ordinateurs, écrans et accessoires) ;

- gestion proactive du matériel opérationnel, avec un suivi plus fin des stocks, des cycles de remplacement et des achats stratégiques ;
- suivi des travaux et maintenance : pilotage des interventions, contrôle des délais, coordination avec les services techniques communaux et les entreprises mandatées ;
- préparation et gestion du matériel destiné aux aspirants pour l'Académie de police à Savatan et à la formation SOMO de Saint-Astier ;
- réorganisation physique des dépôts et du logiciel de gestion de l'équipement personnel ;
- préparation au renouvellement des nouveaux uniformes Police KEP.

2.13 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

2.13.1 ASPIRANTS - PeF

En 2025, deux aspirants ont débuté leur première année de formation au CIFPOL en janvier 2025, tandis que deux autres aspirants ont commencé leur formation à l'Académie de Savatan en septembre 2025.

Parallèlement, huit policiers en formation (PeF) ont été encadrés par les brigades, selon deux calendriers distincts durant leur deuxième année de formation. Quatre d'entre eux étaient en formation au CIFPOL, avec un examen final fin novembre 2025 (3 réussites et 1 report à mars 2026), alors que les 4 restants rattachés à l'Académie de Savatan passeront leur examen final en été 2026.

PRM souhaite relever les efforts considérables déployés par l'ensemble des acteurs impliqués dans cette dynamique d'intégration et de formations. Les cadres et les « coachs » des PeF, ainsi que les agents de police, ont joué un rôle essentiel dans leur accompagnement pour la réussite de leur année pratique sur le terrain. Leur implication a permis d'assurer une transition harmonieuse entre théorie et pratique et de maintenir un haut niveau de service à la population, malgré l'augmentation temporaire de la charge de travail liée à l'accueil et à la formation des nouvelles recrues. Cet investissement est le reflet d'équipes engagées et motivées à transmettre le métier aux jeunes recrues.

Afin de maîtriser de manière durable l'évolution des effectifs, une attention particulière est portée à la planification des engagements futurs. Cette réflexion concerne notamment les jeunes agents brevetés liés à PRM par une clause de dédite de cinq ans à compter de l'obtention du brevet.

Si cette clause garantit une certaine stabilité à court et moyen terme, elle implique également une concentration progressive de collaborateurs dans une même tranche d'ancienneté, avec des échéances contractuelles similaires. Dans cette perspective, les futurs recrutements seront calibrés de manière plus mesurée. Le nombre d'aspirants engagés sera diminué afin d'assurer une gestion prévisionnelle cohérente des ressources humaines, de lisser les effectifs dans le temps et de maintenir un équilibre entre renouvellement, expérience opérationnelle et soutenabilité financière.

Cette approche s'inscrit dans une logique de pilotage stratégique des effectifs, visant à préserver la capacité opérationnelle tout en anticipant les cycles naturels de départs et d'évolution de carrière.

2.13.2 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par plusieurs mouvements au sein des effectifs. Ceux-ci s'expliquent principalement par le changement de statut des policiers en formation, qui ont accédé à la fonction d'agent de police breveté mais aussi par le fait que dans le cadre des recrutements destinés à la police communautaire et de prévention (PCP), les agents engagés effectuent préalablement un stage d'environ six mois au sein d'une brigade PPI. En effet, cette immersion leur permet de se familiariser avec notre secteur d'intervention ainsi qu'avec nos procédures internes, éléments indispensables à l'acquisition de l'autonomie sur le terrain d'un agent à la PCP qui à la différence des collaborateurs PPI, sont appelés à évoluer principalement seuls sur nos secteurs dans le cadre de leurs missions spécifiques.

Il est également constaté que, dans un contexte où de nombreux corps de police rencontrent des difficultés croissantes à stabiliser leurs effectifs de police secours, PRM est parvenue à absorber les départs au sein de PPI. Cette stabilité relative s'explique notamment par notre stratégie d'investissement soutenue dans la formation des jeunes policiers.

L'année écoulée confirme ainsi la pertinence et l'efficacité de l'approche proactive mise en place ces dernières années en matière de recrutements, et notre engagement constant à préparer la relève dans les meilleures conditions possibles.

2.13.3 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

À l'heure de la rédaction du présent rapport, le différentiel de 0,8 ETP a été comblé par une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2026.

Un effort supplémentaire de recrutement demeure toutefois nécessaire afin d'atteindre l'effectif cible de 8 ETP au sein de la PCP. Les démarches entreprises permettent d'envisager raisonnablement l'atteinte de cet objectif d'ici au 31 décembre 2026.

2.13.4 DIRECTION DE POLICE / ÉTAT-MAJOR

En 2025, le nombre d'ETP au sein de la Direction a été renforcé par la création d'un nouveau poste d'officier à l'État-Major, avec l'engagement d'un Lieutenant qui occupe la fonction de remplaçant du premier-lieutenant en charge de PPI. Il assume également la responsabilité d'encadrement de l'Unité accueil et appui à l'engagement ainsi que celle du suivi des formations continues des agents de police.

Ainsi, bien que l'année 2025 ait été marquée par le départ du Commandant Clément Leu, les effectifs au sein de la Direction de police et de l'État-Major sont restés stables en termes de chiffres. Le poste laissé vacant à la suite de la nomination interne du Commandant David Stauffer, anciennement capitaine, Commandant remplaçant et chef État-major, a permis d'engager une analyse du fonctionnement de notre Corps de police et de préparer une nouvelle structure pour 2026.

2.13.5 ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Initialement prévu pour assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement sur la commune de Saint-Prex, le recrutement d'un ETP supplémentaire a été suspendu.

2.13.6 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2025, l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2023	Nombre d'ETP 2024	Nombre d'ETP 2025
Aspirants	2	8	4
Policiers en formation (PeF)	3	0	5
Assistants de sécurité publique	7	8	7
Direction de police /État-major	7.20	7.20	7.20
Police communautaire et de prévention	7*	7.30*	6.50*
Police de proximité et d'intervention	37.60*	38.60*	39.30*
Police du commerce	2.50	2.50	2.50
Service administratif	3.70	4.60	4.60
Unité accueil et appui à l'engagement	6.3	7.30	7.30
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3	3
Unité signalisation	3	3	3
Unité surveillance du trafic	2*	2*	2*
Total	84.30	91.50	91.40
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/691*	1/672*	X/XXX*

*Le ratio national 2025 policier/population est de 1/467 et le cantonal de 1/435.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2025, s'élève à 96, correspondant aux 91.40 ETP. Malgré les variations des effectifs au sein de notre Corps de police, l'année est clôturée avec un effectif quasi identique à celui de l'année précédente.

2.13.7 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) des collaborateurs durant l'année 2025.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées (*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations (*m)
Aspirants	3a / 1m	8m
Policiers en formation (PeF)	8m	3m
Assistants de sécurité publique	2a	3d
Direction de police / État-major	1a	1d
Police communautaire et de prévention (PCP)	1a / 1m	1.8 d / 1m
Police de proximité et d'intervention (PPI)	2a / 4m	4d / 1.3m
Unité accueil et appui à l'engagement	3a	2d / 1m
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	1a	1d
Unité signalisation	1a	1d
Total	28	28.10

2.13.8 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Maladies	1'350.70	1'055.40	1498.00	974.30	577.90
Accidents professionnels	170.90	105.8	81.10	104.60	320.70
Accidents non professionnels	137.20	154.0	93.60	194.10	251.10
COVID-19	214.25	43.90	43.90		
Total	1'873.05	1'359.10	1'672.70	1'246.00	1'149.70

En 2025, une diminution significative des jours d'absence pour cause de maladie a été observée par rapport à l'année précédente, avec un total de 577,90 jours comptabilisés. Ce chiffre constitue le niveau le plus bas enregistré ces dernières années.

Ceci est le reflet des efforts déployés ces dernières années, notamment grâce à un suivi rigoureux des absences, à un accompagnement personnalisé des collaborateurs concernés par des absences prolongées. Ainsi aucune absence d'une durée supérieure à 60 jours/année n'est à déplorer sur 2025. Ces résultats reflètent également l'efficacité des actions mises en place pour renforcer la santé et le bien-être des employés au quotidien.

En contrepartie, il est observé une augmentation significative du nombre de jours d'absence pour cause d'accident par rapport à 2024. Toutefois, malgré l'inflation des absences pour des raisons d'accidents, le nombre de collaborateurs impactés par une absence de longue durée pour raisons d'accident est restreint, ainsi :

- **Accidents professionnels** : deux collaborateurs ont totalisé 277,30 jours d'absence, soit 86,46 % du total des jours liés aux accidents professionnels. Parmi eux, l'un avait entièrement repris ses activités au 31 décembre 2025.
- **Accidents non professionnels** : deux collaborateurs ont totalisé 210,50 jours d'absence, soit 83,83 % du total des jours liés aux accidents non professionnels. Là également, l'un des deux collaborateurs avait complètement repris son activité au 31 décembre 2025.

La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 11,97 jours en 2025, contre 12,98 jours en 2024, 18,79 jours en 2023, 14,93 jours en 2022 et 21,30 jours en 2021.

Pour conclure ce chapitre sur une note positive, il convient de relever qu'en 2025, cinq collaborateurs sont devenus pères et ont cumulé un total de 75 jours d'absence au titre du congé paternité.

2.14 FORMATION

L'année 2025 s'est déroulée dans la continuité de 2024, en mettant l'accent sur la consolidation des bases (tir, TTI, self, PST, BLS/AED), tout en posant les jalons directeurs pour 2026. L'arrivée du nouveau Chef de l'Unité accueil et appui à l'engagement et formation en avril 2025, a permis de mettre à jour les certifications des moniteurs et de leur présenter ses attentes vis-à-vis de la formation et de son suivi. Un effort a été demandé sur la validation des policiers, en intégrant les progrès à faire dans les évaluations annuelles, dans le but de valoriser le travail des formateurs et d'intégrer la formation comme partie intégrante du cahier des charges du policier.

Au total, toutes disciplines confondues, 425 heures de cours collectifs ont été dispensées au personnel uniformé, dont 311 heures en interne et 114 heures en externe (hors cours individuels, CEP ou autres). De plus, en matière de santé au travail, le projet DiMind a été relancé à la fin de la période.

2.14.1 ACADÉMIE DE POLICE/CIFPOL - FORMATION DE BASE (FOBA)

Le Concept Général de Formation 2020 (CGF2020) se déroule de la manière suivante. Au terme de leur première année passée à l'Académie de police de Savatan (canton de Vaud) ou au CIFPOL (canton de Fribourg) en tant qu'aspirant, les policiers en formation (PeF) effectuent un stage pratique au sein de leur Corps de police durant leur deuxième année. Ce stage précède leur passage à l'examen du Brevet fédéral de policier. Actuellement, PRM compte 2 aspirants sur le site de Savatan.

Durant leur année de stage, les PeF suivent les mêmes formations internes et externes que les policiers confirmés.

Dans le cadre de l'Organisation policière vaudoise (OPV), des instructeurs PRM qualifiés en matière de tir de police, de premiers secours tactiques et de Droits sur la circulation routière, ont été détachés durant 6.5 journées au profit de l'Académie de police de Savatan, ce qui illustre l'importance d'une collaboration interinstitutionnelle dans l'instruction et le perfectionnement des futurs policiers.

2.14.2 FORMATION CONTINUE (FOCO)

En 2025, les orientations générales des instructions au sein du Corps de police étaient fondées sur les deux principes suivants :

- Pensez formations ;
- Objectifs : zéro blessé.

2.14.3 TIR

Le plan annuel, basé sur les années précédentes, a permis à chaque policier de participer à 3 cours au stand de tir STA et 4 cours à celui d'Echandens. Alors que les sessions de tir au stand STA ont mis l'accent sur le tir en milieu confiné, tandis que le tir à Echandens a permis de revoir les fondamentaux. La complémentarité entre la consolidation des bases et l'apprentissage de nouvelles techniques a pour but d'augmenter le niveau de tir global de nos policiers.

Le traditionnel « tir des Officiers » a également eu lieu en automne au stand STA et leur a permis de découvrir, par la pratique, la plus-value qu'amène le dispositif « point rouge », monté sur les armes de poing et qui est déjà présent sur nos armes longues.

Dans le cadre des cours AMOK dispensés au sein de l'OPV au Day près de Vallorbe, 14 policiers ont pu prendre part aux sessions de rafraîchissement quinquennales liées à des exercices en situation dégradée. Ces formations visent à renforcer les choix tactiques et la prise de décision en contexte critique dans le domaine du tir et des premiers secours tactiques.

2.14.4 TECHNIQUES ET TACTIQUES D'INTERVENTION

Le module technique et tactique d'intervention (TTI) repose sur des scénarios élaborés à partir d'événements réels ou plausibles, dans lesquels les policiers évoluent avec des armes à simulation (armes semblables à celles portées par les agents, mais tirant des projectiles non-létaux laissant des taches colorées à l'endroit de l'impact). L'emploi de plastrons externes permet d'amener une composante imprévisible qui se rapproche encore un peu plus de la réalité.

Cette approche vise à intégrer les notions fondamentales de légalité, d'opportunité et de proportionnalité dans la prise de décision. Les sessions mettent l'accent sur l'optimisation des ressources engagées et de la logistique déployée, tout en renforçant des compétences clés telles que la communication, via l'utilisation d'un langage commun afin d'améliorer la coordination et le leadership des cadres.

2.14.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation en sécurité personnelle ont été organisées à l'intention des policiers et des ASP. Ces sessions ont permis de totaliser près de 12 heures de formation par participant, répondant aisément aux exigences minimales fixées par l'Organisation policière vaudoise (OPV).

L'objectif principal de ces formations est d'améliorer l'enchaînement des techniques, avec une attention particulière portée sur la désescalade, soit l'aptitude à calmer et à désamorcer les situations potentiellement conflictuelles avec un usage proportionné des moyens de contrainte.

Cette année, l'accent a été mis sur la gradation/transition des moyens et l'approche face aux armes blanches, considérées aujourd'hui comme la menace la plus probable à l'encontre des forces de l'ordre et/ou de la population.

Enfin, des FoCo ponctuelles sont venues compléter ces instructions pour cibler les points d'améliorations sans mettre en place des cours à la logistique contraignante. Ces formations se font en service et sont instruites par un moniteur présent à cet instant.

2.14.6 CIRCULATION/CONDUITE DE VÉHICULE/ LCR (E-LEARNING ET RÉPONDANT OTR)

Dix policiers ont participé au cours de conduite de 8 heures au Centre TCS de Cossonay et ont atteint les objectifs fixés en matière de maîtrise des véhicules électriques d'intervention.

Deux cours sous forme de e-learning ont été dispensés, l'un traitant de la conduite autonome et le second de la mobilité douce, en lien avec la modification de la législation au 1^{er} juillet 2025 à l'égard des cyclomoteurs (vélos électriques). Plusieurs résumés synthétiques ont été rédigés et mis à disposition des collaborateurs et une pocket-card a été élaborée concernant la nouvelle réglementation sur les moyens de mobilité douce. Ces supports pratiques visent à fournir un accès rapide et clair aux informations clés liées à la circulation routière.

Le répondant en charge de ce domaine a également contribué à la formation des aspirants en se rendant 2 jours à l'Académie de police de Savatan, renforçant ainsi le lien entre l'expérience de terrain et la formation académique. Dans le cadre de l'Académie, il a également mis sur pied une journée de contrôle de circulation avec les aspirants sur le territoire morgien au mois de mars. Durant l'automne, 2 policiers ont suivi avec succès, la formation de 5 jours concernant l'Ordonnance sur les chauffeurs liée au temps de travail (OTR) dispensée par la Police de Lausanne.

2.14.7 PREMIERS-SECOURS TACTIQUES ET BLS/AED (BASIC LIFE SUPPORT/AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATION)

Quatre instructeurs PRM ont chacun dispensé 2 demi-journées de cours à des collaborateurs de la Gendarmerie ou des polices communales. La matière abordée s'est concentrée sur les bases qui permettent la certification du personnel policier. En sus, un module intensif de formation combiné BLS - PST a été dispensé aux agents sur une durée d'environ 4 heures. Cette formation a permis de consolider les compétences des agents en matière de gestes de premiers secours dans un contexte tactique, un aspect crucial pour garantir la sécurité et la réactivité dans des situations d'urgence.

Afin de fournir à nos réceptionnistes (employés civils) les moyens de réagir de manière adéquate en cas de situation sanitaire urgente dans nos locaux, une formation « BLS/AED Quick » leur a été dispensée spécifiquement. Ce programme a été réalisé par l'un de nos instructeurs certifiés BLS/AED et a permis aux collaborateurs concernés de se familiariser avec les bons réflexes à adopter en cas d'urgence.

2.14.8 COURS DE MONITEURS

Dans le cadre du tir, 3 jours de formation spécifique dans le domaine de l'ITCQB ont été dispensés aux moniteurs tirs, sous l'appellation « Project Gecko ». Ces derniers ont également pu profiter de cours cadres durant deux demi-journées d'entraînement, toujours dans l'idée de faire progresser notre personnel enseignant.

Dans le domaine BLS/AED, les moniteurs sont à jour dans leur certification « d'enseignants ». En ce qui concerne les PST, il en va de même avec le dernier instructeur arrivé, qui a suivi le module dispensé par la « Société Genevoise de Tir Tactique » (SGTT). Certains moniteurs ont participé, sur la base de volontariat, à des journées de formation réservées aux services « feux bleus », au cours desquelles le partage d'expériences ajoute une plus-value indéniable à la formation continue de nos instructeurs.

2.15 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

2.15.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

	2023	2024	2025
Écrans	90	90	90
Imprimantes	18	18	18
Ordinateurs de bureau	38	38	38
Ordinateurs portables	25	29	29
Téléphones fixes	52	52	52

2.15.2 VÉHICULES

	2023	2024	2025
Fourgon Renault Master	1	0	0
Fourgon Crafter extralong surélevé	0	1	1
Fourgon Crafter	0	1	1
Hyundai Kona	0	0	1
Fourgon VW Transporter	1	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2	2
Audi e-tron	3	4	4
Peugeot Partner	1	0	0
Opel Zafira	0	1	1
Remorques	3	3	3
Scooters Honda 125	2	1	1
Scooters électriques Mojito	0	2	2
Seat Ateca	1	1	1
Vélos électriques	4	4	4
Vélos mécaniques	2	2	0
VW Fourgon T6	1	1	1
VW Sharan	3	2	1

2.15.3 BALISTIQUE

	2023	2024	2025
Boucliers balistiques	8	8	8
Casques balistiques	16	16	16
Gilets porte-plaque	16	16	16

2.15.4 ARMES

	2023	2024	2025
Glock 19" 9 mm munitions Action 4	62	62	59
Glock 26" 9 mm munitions Action 4	8	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	4	4	6
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangibles céramiques 9 mm	4	4	0
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	7	7	7

2.15.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

	2023	2024	2025
TPH 900	59	61	63
TPH 700	15	30	12

2.15.6 APPAREILS DE MESURE

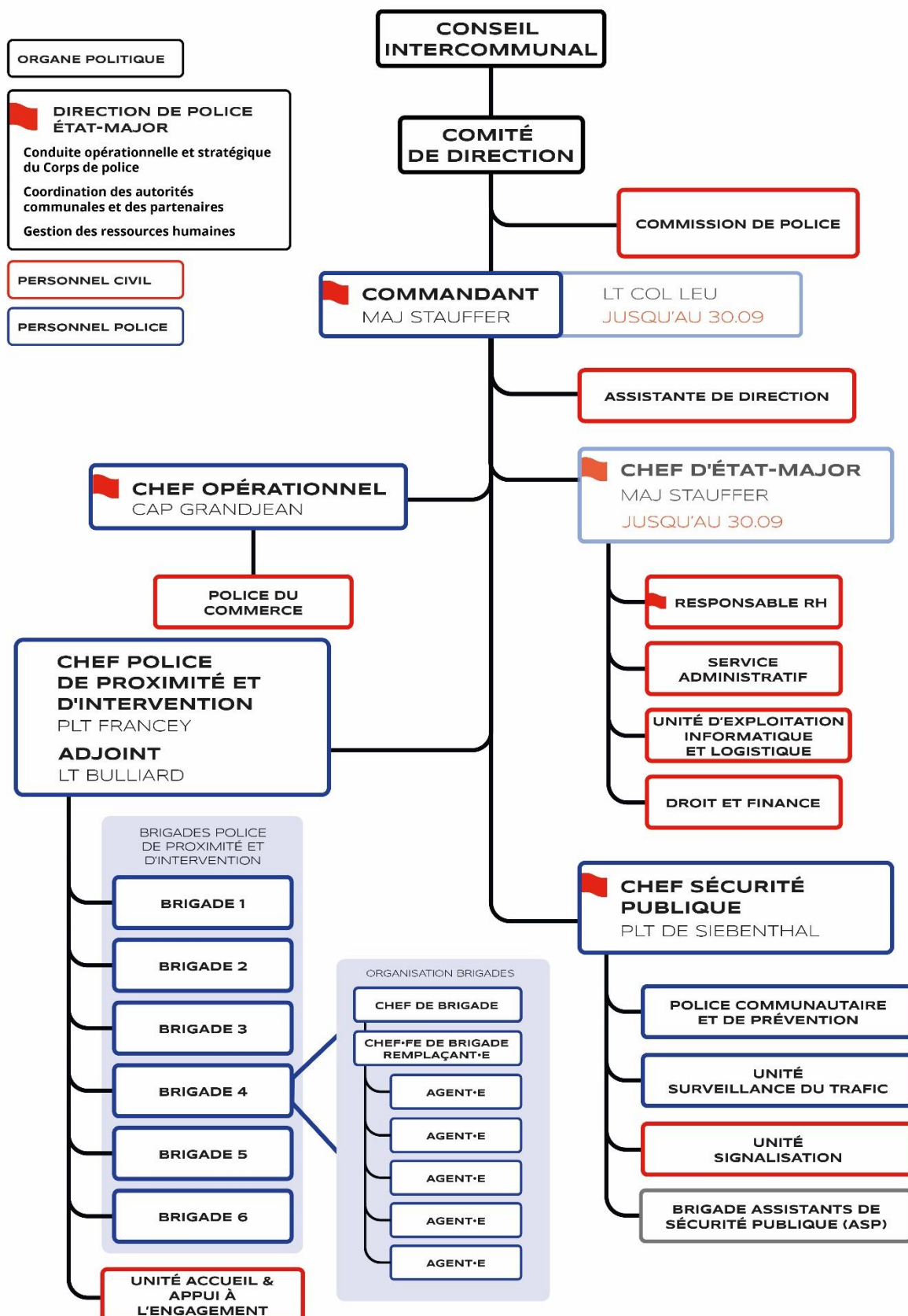
	2023	2024	2025
Éthylomètres LI9000	2	2	2
Éthylotests Alcotrue	6	6	6

2.15.7 MATÉRIEL RADAR

	2023	2024	2025
Appareil comptage véhicules	2	2	2
Boîtes contrôle feux et vitesse	8	8	8
Girafe contrôle vitesse	1	1	1
Pistolet laser	2	2	2
Radars pédagogiques « Speedy »	4	4	4
Radar mobile	0	0	0

3 ORGANISATION

3.1 ORGANIGRAMME



3.2 COMMUNES MEMBRES


BUCHILLON


LUSSY-SUR-MORGES


SAINT-PREX


TOLOCHENAZ


MORGES


PRÉVERENGES

3.3 COMITÉ DE DIRECTION



PRÉSIDENT
LAURENT PELLEGRINO
 Administration générale
 Relations extérieures
 Communication
 Inhumation
 Police du commerce
 Police administrative




VICE-PRÉSIDENT
ALAIN GARRAUX
 Informatique




JEAN-CLAUDE BESSON
 Locaux, loyers et agencement
 Assurances




ANOUK GÄUMANN
 Signalisation
 Uniforme
 Matériel corps de police




DAVID GUARNA
 Finances
 Contrôle de gestion




PIERRE-FRÉDÉRIC GUEX
 Véhicules
 Radar




OLIVIER JEANNERET
 Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)
 Personnel
 Formation continue



3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

BUCHILLON

Monsieur	Erik	Fruijtier (suppléant)
Monsieur	Jeanny	Perrin (scrutateur)

LUSSY-SUR-MORGES

Monsieur	Frédéric	Defever (suppléant)
Monsieur	Hugo	van den Hombergh (scrutateur suppléant)

MORGES

Monsieur	Lucas	Brühwiler
Madame	Alma	Clavadetscher (suppléante)
Monsieur	Sacha	Fehlmann
Monsieur	Alexandre	Ganna
Madame	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Madame	Catherine	Hodel
Madame	Sandra	Imhof Zrioui
Madame	Aude	Jardin
Monsieur	Maurice	Jaton
Madame	Rosella	Kalms
Madame	Dominique	Kubler Gonvers (scrutatrice suppléante)
Monsieur	Pascal	Martin
Madame	Christine	Mayor
Monsieur	Gilles	Millioud
Monsieur	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
Monsieur	Hamza	Palma
Monsieur	Jean-Bernard	Thuler
Monsieur	Marc	Tissot
Monsieur	Joseph	Weissen
Madame	Floriane	Wyss (suppléante)
Madame	Rita	Wyss (suppléante)

PRÉVERENGES

Monsieur	Antoine	Chappuis
Monsieur	Jacques	Chomette
Monsieur	Serge	Kazandjian
Monsieur	Paul Robert	Mayor (suppléant)
Madame	Béatrice	Moser
Monsieur	Thi	Nguyen
Monsieur	Gaël	Ravot (suppléant)
Monsieur	Etienne	Schaller

SAINT-PREX

Monsieur	Christian	Boillat
Monsieur	Jérôme	Courtais
Madame	Céline	Farine Roggo (suppléante)
Madame	Sylvie	Fuchs
Monsieur	Yves	Morand
Monsieur	Pascal	Perrotet (suppléant)
Monsieur	François	Siegiwart
Madame	Chantal	Trabaud

TOLOCHENAZ

Monsieur	Robert	Fox (suppléant)
Monsieur	Jean-Claude	Rochat (président)
Madame	Catherine	Sutter

SECRÉTAIRE

Monsieur	Steve	Bruchez
Madame	Claude	de Titta (suppléante)

3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Monsieur	Frédéric	Defever (suppléant)
Monsieur	Robert	Fox (suppléant)
Monsieur	Erik	Frujtier (suppléant)
Madame	Sylvie	Fuchs
Madame	Catherine	Hodel
Monsieur	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
Madame	Béatrice	Moser
Monsieur	Thi	Nguyen (suppléant)
Monsieur	Jeanny	Perrin
Madame	Catherine	Sutter (présidente)
Madame	Chantal	Trabaud (suppléante)
Monsieur	Hugo	van den Hombergh

4 CONCLUSION

Au 1^{er} octobre 2025, Police Région Morges a connu un changement de commandement, le major David Stauffer ayant succédé au lieutenant-colonel Clément Leu, parti vers d'autres défis du côté de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Comme le démontrent les objectifs du plan de législature et l'ensemble de ce rapport, PRM est en pleine santé. Dans une relation de confiance avec ses autorités politiques, dotée d'effectifs quasiment complets dans tous ses secteurs, équipée en matériel et en infrastructures modernes, elle est aussi montée dans le train de l'évolution numérique.

Vers l'extérieur, elle a rempli les missions confiées et effectué avec professionnalisme et engagement les prestations de police et de sécurité attendues d'elle. Agile et connectée aux gens, elle a montré ses capacités à mobiliser ses ressources, notamment à travers les 222 ans de la Police de Morges.

Aujourd'hui, PRM se trouve devant les défis de l'organisation policière vaudoise, du développement urbanistique et démographique des communes membres, de l'évolution des besoins de la population en termes de sécurité, de prise en charge et d'accompagnement.

Les derniers événements impliquant la police rappellent l'exposition médiatique des forces de police en tant qu'instrument de contrainte physique de l'autorité de l'État, mais ils invitent également à la remise en question de certains fonctionnements, ainsi qu'à la recherche de l'application et de l'incarnation la plus entière des valeurs. Pour cela, elle doit ressentir, mais aussi imaginer, se remettre en question, se projeter et rêver.

C'est ainsi que PRM est vivante, par le biais des hommes et des femmes qui la composent et qui, au quotidien, la mettent au service de la population avec un but : assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics.

Ce but, rappelé dans des statuts de l'Association, désormais entièrement révisés, est constitué lui aussi de notions qui évoluent avec le temps. Il ne peut être atteint qu'en se tenant au cœur de la vie des gens, en travaillant sans relâche sur les liens entre et avec eux, en réfléchissant sur nos méthodes, en se rapprochant de nouveaux partenaires, afin de se demander ce que l'on peut faire ensemble pour atteindre nos buts, en nourrissant la relation de proximité avec la population de manière à toujours mieux lui répondre.

PRM, une institution vivante avec des gens vivants, pour des gens vivants.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025.

au nom du Comité de direction
le président la secrétaire suppléante

Laurent Pellegrino

Régine Holbing



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2025

MISSIONS ET ACTIVITÉS DES UNITÉS

SOMMAIRE

Contenu

PRÉAMBULE	3
1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)	3
1.1 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)	4
2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)	5
2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)	5
2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	7
2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION	7
3 SERVICE ADMINISTRATIF	9
4 POLICE DU COMMERCE.....	9
5 SERVICE DES INHUMATIONS	10
6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE.....	11

PRÉAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des unités Police Région Morges (PRM) et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'entité Police de proximité et d'intervention (PPI) est composée de 6 brigades d'intervention (7 agents de police) et de l'Unité accueil et appui à l'engagement (AAE). La PPI assure l'ensemble de la mission dite de police secours, dont la réception à l'Hôtel de police, et la centrale d'engagement.

Les brigades d'intervention de cette entité sont chargées des missions générales de police, à savoir :

- Veiller à la protection des personnes et des biens.
- Veiller à l'application des lois et des règlements.
- Prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement.
- Prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe.
- Assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents.
- Établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate.
- Assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations).
- Exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État.
- Mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, ces brigades d'intervention travaillent 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

Pour une lecture aisée du chapitre 2.5 du rapport de gestion et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après :

- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec dommages matériels, accidents de la circulation avec blessé(s), accidents de la circulation avec fuite, accidents dont la finalité a été un constat à l'amiable.

- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des partenaires actuels ou anciens, mais aussi des familiaux (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familial, exemple : parent - enfant), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies. Dans certains cas, l'auteur est expulsé du logement.
- Troubles de l'ordre public/nuisances sonores : regroupe toutes les interventions spontanées ou sur sollicitation du citoyen pour une gêne occasionnée par un comportement inadéquat du « Vivre ensemble » (cris, attroupement tumultueux, musique, ivresse excessive, etc.).
- Événements liés au Code Pénal : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vol à l'arraché, vol à l'astuce, vol à la tire, vol à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, cybercriminalité, filouterie d'auberge, cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vol par introduction clandestine, dommages à la propriété, vol de plaques d'immatriculation, vol dans/sur un véhicule, vol d'un véhicule, perte de document d'identité, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Infractions à la circulation routière : défaut d'assurance RC, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction à la Loi fédérale sur la circulation (LCR), etc. La mention « sur sollicitation » permet de différencier les interventions qui découlent d'une requête d'un citoyen, de celles qui résultent du travail proactif des policiers.

1.1 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

L'Unité accueil et appui à l'engagement est la porte d'entrée de PRM. Celle-ci est chargée d'accueillir le public, mais également de répondre aux demandes téléphoniques.

L'Unité est scindée en 2 entités : la réception et la centrale d'aide à l'engagement.

Elle a pour mission de réceptionner toutes les demandes, de les traiter et de réorienter les appels si nécessaires.

RÉCEPTION

- L'accueil du public.
- Gestion des appels administratifs.
- Gestion des autorisations de parcage.
- Gestion journalière des encaissements.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des bulletins d'hôtels.
- Gestion des annonces de perte de pièce d'identité suisse et étrangère.

- Enregistrement et recherche de renseignements pour les commandements de payer.

CENTRALE

- Gestion d'appels d'urgence.
- Gestion du Système d'aide à l'Engagement (SAGA).
- Gestion des interventions et des partenaires.
- Gestion des contrôles pour les patrouilles.
- Gestion des communications radio.
- Gestion des appels dans le bâtiment.
- Gestion des bornes de la ville.
- Gestion des bulletins d'alarmes.
- Renforcer la réception et garantir ses missions.

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)

L'entité est composée de la brigade de Police communautaire et de prévention (PCP), de l'Unité de surveillance du trafic (ST), de la brigade d'Assistants de sécurité publique (ASP) et de l'Unité signalisation.

La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes thématiques qui nous sont soumises. Le personnel rattaché à cette entité ne travaille pas dans l'urgence et peut ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

- Missions de police
 - Veiller à l'application des lois et règlements.
 - Prêter main-forte à la PPI.
 - Être disponible pour les engagements au niveau cantonal.
- Missions spécifiques de la brigade
 - Assurer la tenue des postes décentralisés (Saint-Prex et Préverenges).
 - Maintenir et renforcer les liens avec les partenaires existants (services communaux, services sociaux, commerçants, etc.) et créer de nouveaux partenariats.
 - Développer le service public de proximité sur les communes partenaires.
 - Répondre aux attentes des contribuables, enregistrer les plaintes pénales dont le lésé est la commune, offrir une approche différente en cas de plainte chicanière, notamment par le biais de conciliations.
 - Assurer les missions de police sur le secteur PRM.

- Effectuer des patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées afin d'augmenter la visibilité sur le territoire PRM.
- Maintenir un contact privilégié avec les citoyens afin d'évaluer le sentiment d'insécurité et leurs besoins en matière de sécurité.
- Assurer la tenue du stand PRM lors des Marchés de Printemps et d'Automne, lors des campagnes de prévention ou d'actions spécifiques.
- Travail en réseau avec la Police cantonale vaudoise et les partenaires.
- Campagnes de prévention routière, affichage et actions sur le terrain.
- Campagnes liées à la criminologie ; cambriolages, vols à la tire, réseaux sociaux.
- Maintenir le lien de confiance et renforcer la collaboration avec l'ensemble des directions scolaires de notre secteur.
- Formation et instruction scolaire sur l'ensemble du territoire PRM.
- Dépistage des zones d'insécurité publique et de regroupements interlopes.
- Rencontrer régulièrement les autorités communales afin de connaître leurs préoccupations et de transmettre les informations pertinentes, si nécessaire.
- S'enquérir de l'état de situation sécuritaire de la commune et/ou du secteur.
- Proposer et organiser des analyses sécuritaires.
- Planifier des rencontres avec le préposé et/ou l'agent de quartier / du secteur.
- Prendre la mesure des demandes et développer une stratégie pour approcher les diverses problématiques rencontrées.
- Remonter les informations récoltées auprès de nos partenaires.
- Tâches administratives
 - Enregistrer les plaintes, si le plaignant est la commune, et planifier les plaintes particulières.
 - Diriger les citoyens auprès de l'administration PRM et/ou autres partenaires, selon le(s) besoin(s).
 - Communiquer les renseignements utiles aux citoyens.
 - Servir d'acteur de prévention routière, sécurité routière et criminalité, en relation avec la saison.
 - Proposer le matériel nécessaire en matière de prévention, goodies.

- Rédiger les différents rapports suite à des réquisitions du bureau des armes, du Service de la population, etc.
- Dispositif de suivi des victimes
 - Contacter les victimes (violence domestique, vol par effraction, certains litiges, accident avec blessés, victime LAVI, etc.) afin de les renseigner sur la procédure et, au besoin, de l'orienter vers les partenaires adéquat.
 - Tenir les statistiques.

2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Elle est chargée :

- D'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire PRM au moyen d'un radar mobile et d'un radar semi-stationnaire (Girafe).
- De détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au Code de la route.
- De pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser, de manière globale, la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, les appareils préventifs ont été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION

2.3.1 BRIGADE ASP

Elle a pour mission de :

- Selon la délégation communale, surveiller et contrôler les zones de stationnement ainsi que les parcs et promenades.
- Notifier les commandements de payer (Commune de Préverenges exceptée) et dresser les rapports en cas de passage(s) infructueux.
- Sur réquisition de l'Office de la population, procéder aux enquêtes de voisinage.
- Procéder aux auditions et à l'établissement des rapports de renseignements dans le cadre du processus des demandes de naturalisation.
- Dans les limites définies par leur fonction, veiller à l'application du Règlement de police.
- Fournir un appui aux différentes entités opérationnelles.

- Exécuter les tâches déléguées par les Municipalités.
- Contrôler la taille des haies.
- Entretenir le parc des horodateurs.
- Être en présence préventive aux abords des établissements scolaires.
- Mettre en place de petits dispositifs de circulation et de stationnement.

2.3.2 UNITÉ SIGNALISATION

Elle a pour mission de :

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place).
- Mettre en place la nouvelle signalisation.
- Entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques et les supports à vélos.
- Mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général.
- Collaborer aux diverses manifestations et à la mise en place du dispositif général et des déviations.
- Établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales.
- Recenser, référencer la signalisation ainsi que participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire.
- Coordonner, suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations), conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les chargés de la sécurité des chantiers.
- Lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi.
- Réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.).
- Mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.
- Rédiger les demandes pour la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.
- Dénoncer les manquements en matière de signalisation de chantier, ouverture de chantier sans autorisation, mise en danger du public et des tiers.
- Participer aux séances d'occupation du domaine public, de délégation urbaine et divers groupes de travail.

3 SERVICE ADMINISTRATIF

Le service administratif a pour mission de :

- Traiter les amendes d'ordre de toutes les communes membres, à l'exception de la commune de Préverenges, conformément à la Loi sur les Amendes d'Ordre (LAO).
- Tenir le bureau administratif de la Commission de police.
- Apporter un soutien administratif pour la gestion des inhumations.
- Apporter un soutien administratif à l'Unité signalisation pour l'établissement de factures et/ou d'autorisations de parage.
- Attribuer et gérer les places de parc sur le domaine public et le domaine privé communal.
- Transmettre les rapports de police et plaintes aux différentes instances.

4 POLICE DU COMMERCE

La Police du commerce veille, pour la Commune de Morges, à l'application des législations communales, cantonales et fédérales dans les domaines du commerce, des établissements publics, du domaine public, des manifestations et des taxis. En outre, elle :

- Gère les marchés hebdomadaires et les Grands marchés : inscriptions en ligne, sélection des exposants, élaboration des plans et placement, contrôle des stands et des exigences techniques, marquage en rue, organisation des dispositifs spécifiques (sécurité, manifestation(s) greffée(s) à un marché, etc.) et facturation.
- Traite les nombreuses demandes quotidiennes liées aux marchés, manifestations, commerces et établissements publics (téléphone, courriel, présentiel).
- Instruit et délivre les autorisations de manifestations, rédige les exposés des motifs, assure et coordonne avec les services municipaux et les autorités cantonales, met à jour les outils informatiques, assure les contrôles sur le terrain et facture les émoluments.
- Met en œuvre la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) : gestion et suivi des préavis municipaux, autorisations d'animation, contrôle des établissements publics, tenue des registres des licences et des prolongations d'ouverture et facturation des émoluments.
- Applique la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et la Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI) : délivrance des autorisations, contrôle des commerces, du commerce itinérant et de l'occupation accrue du domaine public.
- Gère les autorisations d'occupation du domaine public : contrôle des terrasses et objets, relevés et facturation.
- Gère les patentes tabac et les appareils automatiques à prépaiement : registres, autorisations, renouvellements, contrôle et facturation.

- Assure la gestion des taxis : carnets de chauffeurs, autorisations, examens théoriques et pratiques, séance annuelle avec les employeurs et facturation.
- Auditionne les artistes et musiciens de rue, supervise la délivrance des autorisations et effectue les contrôles sur le terrain.
- Traite les autorisations et le suivi des banderoles publicitaires : registres, contrôle et facturation.
- Gère les kiosques saisonniers : autorisations, contrôle, facturation, appels à projets, conventions et participation à la sélection des exploitants en cas de changement.
- Assure la gestion du garde-meuble municipal : tenue du registre, remise des biens, gestion ou destruction des objets non récupérés, coordination avec la Justice de paix.
- Réceptionne les annonces de vol de drone ainsi que les autorisations de vol d'hélicoptère et assure la mise à jour des plateformes administratives.
- Exécute les contrôles OIP demandés par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) : contrôle annuel, rapport des résultats et participation à la séance annuelle fédérale.
- Instruit et valide les permis de fouille : analyse de faisabilité, visite de terrain et validation.

5 SERVICE DES INHUMATIONS

Le Service des inhumations et incinérations est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- L'enregistrement des déclarations de décès : informer les autorités compétentes et gérer les contrats de concession des tombes.
- La délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer.
- La rédaction des annonces officielles.
- La gestion des concessions, les mises en bière, les désaffectations et les dossiers d'indigents.
- Le contrôle des factures des pompes funèbres.
- Le contrôle des scellages de cercueils, à destination de l'étranger : vérifier le contenu du cercueil et l'identité du défunt.
- La comptabilité du service (encaissements, facturations, taxes et émoluments).

6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

Elle a un rôle vertical dans son quotidien. Les tâches se déclinent comme suit :

EXPLOITATION

- Gestion du bâtiment.
- Répondant pour le mobilier.
- Référent pour la régie et le maître d'ouvrage.
- Responsable de la sécurité physique.
- Gestion de la partie commune de la cafétéria.
- Gestion de la centrale d'engagement.
- Préparation du budget d'exploitation.
- Appels d'offres.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion du programme du temps de travail ZEIT.
- Gestion administrative de la communication interne et externe.
- Répondant informatique civil.
- Référent informatique police.
- Référent plateforme Nationale de Formation Police.
- Représentant PRM au Groupe Romand Informatique de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV).
- Gestion du réseau LAN et wifi.

LOGISTIQUE

- Responsable du matériel de police.
- Répondant POLYCOM.
- Responsable du parc véhicules.
- Répondant pour le matériel embarqué dans les véhicules.
- Gestion des stocks.
- Appels d'offres.